

Rapport D'examen Final De
Decennie De La Femme Africaine Sur

L'approche Locale De L'egalite Des Sexes Et De L'autonomisation Des Femmes 2010-2020”



Rapport D'examen Final De
Decennie De La Femme Africaine Sur

**L'approche Locale
De L'egalite Des
Sexes Et De
L'autonomisation
Des Femmes
2010-2020**

Decorative curved lines in gold and maroon colors are located at the bottom of the page.



Table des matières

ACRONYMS	6
ACKNOWLEDGEMENT	8
FORWARD	9
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	10
1ÈRE PARTIE. INTRODUCTION, HISTORIQUE ET CONTEXTE	18
A. Historique et contexte de la Décennie	18
B. Objectifs de l'examen	19
C. Méthodologie et limites	19
D. Historique et justification de la Décennie	20
E. Engagement et appropriation du projet de la Décennie	22
PRINCIPALES TENDANCES	25
A. Historique général : paysage en mutation	25
2ÈME PARTIE. INITIATIVES DES ÉTATS MEMBRES POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES 10 THÈMES DE LA DFA	27
A. THÈME 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOTION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES	27
B. THÈME 2 : AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	30
C. THÈME 3 : SANTE DE LA FEMME, MORTALITE MATERNELLE, ET VIH/SIDA	34
D. THÈME 4 : ÉDUCATION, SCIENCE ET TECHNOLOGIE	37
E. THÈME 5. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	40
F. THÈME 6. FINANCES ET BUDGET SUR LE GENRE	43
G. THÈME 7. PAIX ET SÉCURITÉ ET VIOLENCE CONTRE LES FEMMES	45
H. THÈME 8. GOUVERNANCE ET PROTECTION JURIDIQUE	50
I. THÈME 9. FEMMES DANS LA PRISE DE DECISION	54
J. THÈME 10. ENCADREMENT DES JEUNES (HOMMES ET FEMMES) POUR EN FAIRE DES DEFENSEURS DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES	57
3ÈME PARTIE. ANALYSE DU DEGRÉ D'APPLICATION PAR LES ÉTATS MEMBRES DES MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉES DANS LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DFA	60
A. Mécanismes institutionnels	60
B. Plaidoyer et lobbying	61
C. Évolution des réalisations des États membres au cours de la Décennie	62
D. Analyse des défis et obstacles persistants des États membres à la mise en	

Table of contents

œuvre accélérée des thèmes de la DFA	64
E. Nouvelles priorités	64
STIM et EFTP	64
Réfugiés et personnes déplacées	64
Lutte contre l'impunité	65
4ÈME PARTIE. MISE EN ŒUVRE DE LA DFA PAR LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE	66
A. Feuille de route de la DFA	66
B. Approche locale	66
C. Fonds pour les femmes africaines	67
5ÈME PARTIE. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	70
Recommandations sur les mesures à prendre	70
Mesures à prendre par les États membres	70
Mesures à prendre par l'Union africaine	71
Mesures à prendre par la CEA, les agences des Nations Unies et les institutions financières internationales	75
RÉFÉRENCES	76
ANNEXE 1 : Pays dotés de plans d'action nationaux sur le genre	78
ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ADOPTÉS PAR L'UA AU COURS DE LA DÉCENNIE	79
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DU RAPPORT D'EXAMEN FINAL DE LA DFA	89
ENCADRÉS	
Encadré 1: Afrique du Sud	18
Encadré 2: Programme HEP en Éthiopie	35
Encadré 3: Déclaration d'ONU Femmes sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement	41
Encadré 4 : Ciblage des femmes dans les projets sectoriels à grande échelle au Nigeria	44
FIGURES ET TABLEAUX	
Figure 1: Alignement de la DFA sur les programmes mondiaux	24
Tableau 1: Pays participant à la DFA et répondants au questionnaire	22
Tableau 2: Liste des 29 pays de l'UA dotés de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité en 2018	78

Acronymes

ZLECA	Accord de la zone de libre-échange continentale africaine
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
ARTs	Antiretroviral Treatment
TAR	Traitement antirétroviral
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
DFA	Décennie de la femme africaine
CAMFP	Centre des Arts et des Métiers de la Femme de Parakou
CASP	Programme global d'appui à l'agriculture
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
COVID-19	Coronavirus 2019
OSC	Organisations de la société civile
CSW	Commission de la condition de la femme
DER	Délégation à l'entrepreneuriat rapide pour les jeunes et les femmes
RDC	République démocratique du Congo
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EOC	Commission pour l'égalité des chances
FAFE	Fonds d'Appui pour l'Autonomisation des Femmes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Fonds pour les femmes africaines
MGF	Mutilations génitales féminines
VBG	Violence basée sur le genre
GEWE	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes
GIRINKA	Programme « Une vache par famille pauvre » Growing Girls and Women in Nigeria
BSG	Budgétisation sensible au genre
G-WIN	Programme de promotion des filles et des femmes au Nigeria
HEP	Programme de vulgarisation de la santé
TIC	Technologie de l'information et de la communication
OIT	Organisation internationale du travail
EM	Entreprise moyenne
TMM	Taux de mortalité maternelle
SMNI	Santé maternelle, néonatale et infantile
IPM	Indicateurs de pauvreté multidimensionnelle
MUFFA	Fonds commun de placement pour les femmes africaines

PAN	Plans d'action nationaux
PDN	Plans de développement nationaux
PEPUDA	Loi sur la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations injustes
PTME	Prévention de la transmission mère-enfant
CPS	Conseil de paix et de sécurité
DPS	Département Paix et Sécurité de l'Union africaine
CER	Communauté économique régionale de l'UA
ODD	Objectifs de développement durable
SDGEA	Déclaration solennelle pour l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique
VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
PME	Petites et moyennes entreprises
SMEDAN	Agence de développement des petites et moyennes entreprises du Nigeria
SMEDI	Institut de développement des petites et moyennes entreprises
SSR	Santé sexuelle et reproductive
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
IST	Infections sexuellement transmissibles
SWANEN	Réseau des femmes entrepreneurs d'Afrique du Sud
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
UBW	Association des femmes d'affaires
ONU	Organisations des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
YOU-WIN	Youth Enterprise with Innovation
VCF	Violence contre les femmes
VUP	Programme Vision 2020 Umurenge
FVV	Fistule vésico-vaginale
WBPC	Centre de promotion des femmes d'affaires
DFGD	Direction des femmes, du genre et du développement
WoF	Working on Fire

Remerciements

Au nom de la Direction Femmes, Genre, Jeunesse et Développement (WGYD) de la Commission de l'Union africaine, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce rapport. Sans eux, la pertinence des perspectives n'aurait pas été possible.

Tout d'abord, je voudrais remercier la Dr Thelma Awori, la consultante qui a consacré son expertise, d'innombrables heures et des idées pertinentes à l'élaboration de ce rapport.

Deuxièmement, je souhaite remercier ONU-Femmes pour avoir apporté le soutien technique et financier nécessaires à ce processus.

Troisièmement, je m'en voudrais de ne pas mentionner mes collègues de la Direction Femmes, Genre et Jeunesse (WGYD) pour leurs efforts inlassables, leur dévouement et leur conduite professionnelle dans la coordination et l'élaboration de ce rapport, en fournissant l'orientation, les informations requises, les conseils à la consultante et les contributions pour l'assurance qualité, la révision, la conception et la publication du rapport.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui liront ce rapport et tireront des enseignements de ses conclusions. Puisse-t-il être aussi utile à chacun d'entre vous que nous le souhaitons.

Mme Prudence Ngwenya Nonkululeko
Directrice par intérim, WGYD

Foreword

Résumé Analytique

Ce rapport de la Décennie de la femme africaine (DFA) a été établi conformément à la Décision EX.CL/834(XXV) du Conseil exécutif de l'UA, qui a invité la Commission de l'UA (CUA) à élaborer une mise à jour à mi-parcours de la situation de la DFA en 2015 ainsi qu'un rapport d'examen final pour la période 2016-2020.

Le rapport présente en détail les progrès réalisés sur le continent africain, tels que rapportés par les États membres réactifs, autour des dix thèmes de la Décennie de la femme africaine (2010-2020) portant sur "l'approche locale de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes". Il met en évidence les défis soulignés dans les réponses des États membres, ainsi que leurs suggestions pour les prochaines étapes. Le rapport s'appuie en partie et fait suite aux conclusions du bilan à mi-parcours de la DFA élaboré pour la période (2010-2015) et formule des recommandations pour maintenir et renforcer les acquis en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes (GEWE) au cours de la DFA 2020-2030.

La première partie présente le concept de la Décennie de la femme africaine, qui trouve

son origine dans le mouvement mondial pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Les femmes africaines ont toujours été à l'avant-garde du mouvement international des femmes. Leur engagement a contribué à l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), de l'Agenda africain 2063, un plan directeur pour l'Afrique que nous voulons, du principe de parité entre les hommes et les femmes inscrit dans l'Acte constitutif de l'UA, de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) et des objectifs de développement durable. Tous ces éléments servent de repères contextuels et fondamentaux pour la

DFA, qui ont été proposés en décembre 2008 lors de la réunion extraordinaire des ministres africains chargés du genre et des affaires féminines de l'Union africaine à Maseru, au Lesotho.

La section introductive décrit également la méthodologie appliquée dans le cadre de l'examen, qui consiste en une analyse qualitative des réponses des États membres au questionnaire de la DFA, par rapport à d'autres documents pertinents portant sur la situation des femmes dans chaque domaine thématique. Les rapports traités au cours de l'examen ont été soumis par les trente-sept (37) pays. Treize (13) pays ont déclaré avoir lancé le programme DFA au niveau national et sept (7) ont signalé avoir reçu des financements du Fonds de l'Union africaine pour les femmes africaines (FAW). Ces pays sont cités dans la section d'introduction.

“Treize pays ont déclaré avoir lancé une AWD au niveau national et sept ont déclaré avoir reçu des fonds du Fonds de l'Union africaine pour les femmes africaines (FAW).”

La deuxième partie analyse les rapports des États membres sur leurs réalisations, leurs défis et les prochaines étapes proposées pour poursuivre les travaux de la Décennie. Les États membres s'étaient engagés à prendre des mesures visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans dix domaines thématiques:

- 1 Lutte contre la pauvreté et promotion de l'autonomisation économique des femmes et de l'esprit d'entreprise;
- 2 Agriculture et sécurité alimentaire;
- 3 Santé des femmes, mortalité maternelle et VIH/SIDA;
- 4 Éducation, science et technologie ;
- 5 Environnement et changement climatique
- 6 Paix et sécurité et violence contre les femmes;
- 7 Gouvernance et protection juridique;
- 8 Finances et budgets du genre;
- 9 Femmes dans la prise de décision; et
- 10 Encadrement des jeunes (hommes et femmes) pour en faire des défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes.

Historique général : paysage en mutation. Les rapports des États membres révèlent une reconnaissance croissante de la valeur de la GEWE et de leur engagement en faveur d'une gouvernance sensible au genre et protectrice des femmes. La plupart des États membres de l'UA ont signé et/ou ratifié le Protocole de Maputo et d'autres instruments continentaux et internationaux de la GEWE et plusieurs d'entre eux ont intégré des plans d'action pour la mise en œuvre de ces instruments dans leurs plans de développement nationaux (PDN).

Lutte contre la pauvreté et promotion de l'autonomisation économique des femmes et de l'entrepreneuriat. Les États membres se sont attachés à mettre en place des fonds pour les entreprises féminines, à améliorer l'accès aux facteurs de production, à créer des filets de sécurité sociale, à adopter des lois et des politiques protégeant les droits des femmes à un travail décent, à un salaire égal pour un travail égal et à des politiques favorables à la maternité. La culture et les pratiques traditionnelles nuisibles comme le mariage des enfants, la violence physique, émotionnelle et économique continuent d'entraver les progrès. Les restrictions liées au

COVID-19 et le ralentissement économique qui s'en est suivi ont aggravé ces effets. Le faible niveau d'éducation et la faiblesse des politiques et des mécanismes de promotion des investissements agricoles et autres des femmes ont également posé des problèmes. Les États membres ont identifié les prochaines étapes, notamment le renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation afin d'influencer les comportements et les perceptions en matière d'autonomisation économique des femmes, entre autres droits ; la formation, l'investissement dans des infrastructures agro-industrielles ; et la mise à disposition aux femmes de moyens de production modernes, de valorisation, de conservation et de commercialisation.

Agriculture et sécurité alimentaire. Les principales réalisations de la Décennie ont consisté à élargir l'accès des femmes aux marchés, à l'eau, à la terre, grâce au système de certificats fonciers, aux subventions et aux intrants agricoles. Les gouvernements ont également mobilisé les femmes dans des coopératives visant à créer de la valeur ajoutée et ont mis en place des fonds pour un accès facile aux femmes. Parmi les principaux défis à relever figurent les

préoccupations liées au changement climatique et la dégradation des conditions économiques qui ont entravé les investissements dans les activités agricoles des femmes. Les engagements futurs proposés portaient notamment sur la poursuite de la mise en œuvre des programmes agricoles destinés aux femmes, l'application et le respect effectifs des lois favorisant l'engagement des femmes dans l'agriculture, le renforcement des dispositions institutionnelles pour une gestion durable des terres en faveur des femmes ainsi que la remise en état des routes agricoles.

Santé des femmes, mortalité maternelle et VIH et sida.

Plusieurs pays ont amélioré l'accès aux traitements antirétroviraux (TAR) et leur couverture, et ont réduit la prévalence des mesures de prévention de la transmission mère-enfant (PTME). Les États membres ont réduit le taux de mortalité maternelle (TMM) et ont pris des initiatives pour renforcer la santé sexuelle et reproductive (SSR) des adolescents et prévenir les grossesses précoces et autres formes de violence contre les enfants. Certains pays ont augmenté et amélioré les infrastructures dans les établissements de santé et dans les écoles pour les rendre

plus accueillantes pour les filles. Parmi les défis à relever figure le manque de ressources humaines, financières et autres permettant de garantir aux femmes et aux jeunes des services de santé accessibles et abordables. Les États membres ont recommandé de prendre les prochaines mesures suivantes : augmenter le nombre d'agents de santé et renforcer leurs capacités ; réhabiliter les centres et les équipements de santé et les rendre plus accessibles aux communautés qu'ils desservent ; redoubler les efforts nationaux pour prévenir les nouvelles infections au VIH/sida ainsi que les décès liés au sida. Les mesures recommandées comprennent également la mise en place de services sociaux et juridiques pour les victimes de VBG et le déploiement de programmes visant à sensibiliser les hommes à leur rôle dans la santé reproductive des femmes.

Éducation, sciences et technologie

Des progrès notables ont été réalisés en matière d'enseignement primaire universel, mais l'enseignement secondaire et supérieur demeurent un défi. Les États membres mettent en place des programmes visant à promouvoir la rétention et à assurer la transition entre le primaire et

le secondaire. L'amélioration des infrastructures scolaires adaptées aux filles, l'augmentation du nombre d'écoles, l'aide au transport, les bourses pour les filles issues de familles pauvres, la dignité sanitaire et des mesures strictes contre la violence basée sur le genre (VBG) et le harcèlement sexuel sont quelques-unes des mesures que les gouvernements ont mises en place. L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) et l'éducation numérique constituent de nouveaux domaines de travail. Les rapports reconnaissent la nécessité de renforcer la volonté et l'engagement politiques, d'intensifier les efforts en matière d'alphabétisation de base et d'apprentissage des technologies de l'information

“ La plupart des États membres ont signalé des efforts pour intégrer le genre dans les programmes environnementaux. ”

La mise en place de fonds de promotion de l'entrepreneuriat féminin est une autre tendance clé. Malgré tout, les contraintes de ressources sont restées un défi persistant dans le domaine thématique AWD

“ Le genre représente toujours deux pour cent (2%) des budgets nationaux ou moins et la BSG est considérée comme une priorité concurrente pour la reprise économique ”

et de la communication (TIC) au sein de la population, de mettre en place des projets offrant des filets de sécurité sociale et des services de base tels que les repas scolaires, de renforcer les mesures de prévention des grossesses chez les adolescentes, d'assurer l'éducation des adolescentes enceintes, des jeunes mères et des filles en dehors du système scolaire traditionnel, d'établir des partenariats solides entre les gouvernements, les partenaires de développement et la société civile en matière d'éducation et de diffuser largement les textes et documents relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes.

Environnement et changement climatique.

La plupart des États membres ont déclaré avoir déployé des efforts pour intégrer la dimension de genre dans les programmes environnementaux, mais les programmes et politiques concrets sont rares. La résilience à la sécheresse, à la déforestation et à d'autres catastrophes naturelles a été intégrée dans les programmes de certains pays. Des mesures visant à promouvoir une agriculture respectueuse du climat et des méthodes d'économie d'énergie sont en cours d'élaboration. Ce secteur

reste toutefois préoccupant, tout comme l'urbanisation galopante, les systèmes d'égouts obsolètes et le faible accès à une eau propre et salubre. Certains États membres mènent des actions de sensibilisation pour modifier les comportements contribuant au changement climatique. Les prochaines étapes consistent à renforcer les cadres normatifs, juridiques et stratégiques afin de soutenir davantage la capacité d'adaptation des femmes au changement climatique ; à améliorer la gestion des ressources en eau et l'accessibilité à l'eau potable dans les zones rurales.

Finance et budget sur le genre. Un nombre croissant de pays ont indiqué avoir entrepris d'institutionnaliser la budgétisation sensible au genre (BSG), avec une efficacité croissante. D'autres approches locales permettent de renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les programmes et les projets. Une autre tendance importante est la création de fonds destinés à promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes. Néanmoins, les contraintes de ressources sont restées un défi constant dans tous les domaines thématiques de la DFA. Le genre représente toujours deux pour cent (2%) ou moins des budgets nationaux et la BSG est considérée comme

une priorité concurrente à la reprise économique après des chocs tels que la récession liée au COVID-19. Cela indique que des efforts importants restent à faire pour accélérer le rythme de la GEWE et du développement.

Paix et sécurité et violence contre les femmes. La paix reste de loin l'un des principaux obstacles au développement de l'Afrique et à l'émancipation des femmes. Au cours de la Décennie, les États membres ont réalisé des avancées significatives pour atténuer les pires effets de la violence à l'égard des femmes et instaurer la paix en Afrique. Ils ont déclaré avoir adopté des lois visant à criminaliser les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et avoir mis en place des structures de prise en charge des victimes de VSBG. L'entrée des femmes dans l'armée et la police reflète un engagement croissant en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité sensible au genre. Trente (30) États membres et cinq organisations régionales ont adopté des PAN pour la RCSNU 1325. Malgré ces efforts, la violence contre les femmes se poursuit sans relâche. Les conditions de conflit et la pandémie de COVID-19 ont entraîné un pic de la violence domestique. Aux niveaux national et régional, les conflits et l'extrémisme

violent existent toujours, en dépit de la campagne en cours visant à faire taire les armes d'ici 2020. L'UA a mis en place des structures permettant de placer les femmes au centre des efforts de maintien de la paix. Elle est également de plus en plus consciente de la nécessité d'une approche ascendante de la résolution des conflits - une importante leçon apprise grâce au travail de l'Envoyé spécial dans le suivi des PAN concerne l'approche ougandaise de la mise en œuvre des PAN au niveau des districts.

Gouvernance et protection juridique. Quarante-deux (42) États membres ont désormais ratifié le protocole de Maputo. Des lois et des services visant à protéger et à sauvegarder les droits des femmes contre la violence et les abus sont aujourd'hui en place dans de nombreux États membres.

“ Trente États membres et cinq organisations régionales ont adopté des PAN pour la RCSNU 1325. ”

Une augmentation constante du nombre de femmes dans le système judiciaire et les forces de l'ordre est observée. La quasi-totalité des pays ont des dispositions constitutionnelles qui protègent les droits humains des citoyens contre la discrimination et les abus. En outre, les pays ont indiqué l'existence de lois, de codes pénaux et de déclarations politiques visant à protéger toutes les femmes contre la violence, et à protéger leurs droits à la planification familiale, à la terre, aux pensions alimentaires, à la garde et à la citoyenneté de leurs enfants. Les États membres ont déclaré que le manque de ressources humaines et financières entrave la vigueur des mécanismes institutionnels relatifs à la GEWE, les systèmes juridiques ancrés dans la tradition et la religion maintiennent la probabilité d'une discrimination sexuelle et le manque de sensibilisation des femmes et des hommes aux droits des femmes constitue également un obstacle.

Les femmes aux postes de décision. De nombreux États membres ont adopté des dispositions constitutionnelles, des lois et des politiques nationales visant à instaurer progressivement la parité entre les hommes et les femmes

au niveau des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ainsi que dans les listes des partis politiques. Parmi les défis signalés, figurent les normes traditionnelles sexistes, l'absence d'une base de données des femmes qualifiées pour les rôles décisionnels, le manque de volonté politique des autorités pour faire respecter les quotas de genre par les partis politiques et créer des politiques de ressources humaines favorables aux femmes dans le secteur public, les fonds limités pour mettre en œuvre les plans d'action de promotion des droits des femmes et l'inefficacité du lobbying et de l'engagement des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de femmes pour pousser au changement. Les recommandations des États membres sur la voie à suivre comprennent : l'adoption de lois sur la parité entre les hommes et les femmes ; l'amélioration du niveau de représentation des femmes dans les domaines des médias et des TIC ; la mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données, de suivi et d'évaluation des progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ; ainsi que le renforcement des efforts d'information, de sensibilisation et de formation des femmes et

des hommes sur les droits des femmes.

Encadrement des jeunes (hommes et femmes) pour en faire des défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes. Les efforts des États membres pour encadrer les jeunes en tant que défenseurs de l'autonomisation des femmes ont été fortement axés sur les thèmes de la violence basée sur le genre et de la santé sexuelle et reproductive. Parmi les difficultés rencontrées, citons le manque de financement pour mener des campagnes, le manque de services de conseil et de suivi pour les activités programmées, l'encadrement insuffisant des jeunes pour en faire des promoteurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes ainsi que le faible intérêt des jeunes pour ces sujets. Les étapes suivantes ont été proposées : sensibiliser les jeunes aux instruments juridiques favorisant et protégeant les femmes et les jeunes pour leur donner les moyens de dénoncer les VBG ; associer les jeunes aux efforts et aux structures mis en place pour promouvoir leur santé, pour assurer un changement des attitudes et des comportements relatifs à

l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes ; et poursuivre les initiatives engageant les jeunes citoyens et citoyennes.

La 3ème partie

présente une analyse du degré d'application par les États membres des méthodes de mise en œuvre proposées dans la feuille de route de la DFA. L'un des engagements clés consistait à mettre en place des mécanismes institutionnels et à soutenir des activités de plaidoyer et de lobbying solides afin de donner un élan à la GEWE, tout en maintenant une approche locale. Seuls quelques rapports ont mentionné la mise en place de comités nationaux chargés de diriger et de suivre les interventions de la DFA. L'approche locale ne semble pas s'être concrétisée, car peu d'États membres ont fait état de l'engagement de la société civile dans les mécanismes institutionnels visant à atteindre les objectifs de la DFA. L'absence de liens avec les groupes de femmes et la société civile en général a constitué le principal défi concernant la mise en œuvre de l'approche ascendante. De plus, les difficultés rencontrées avec le Fonds pour les femmes africaines ont entravé les efforts visant à atteindre la population locale.

La 4ème partie

traite de la mise en œuvre de la DFA par la Commission de l'Union africaine. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA avait convenu d'investir 1 % des contributions annuelles des États membres au budget de l'UA (sur la base des contributions effectivement reçues) dans un Fonds de l'UA pour les femmes africaines (UA-FFA) afin de soutenir les interventions ciblées de la DFA. L'UA-FFA a été conçu pour soutenir 540 projets pour la Décennie, à raison de 54 projets par an. En raison de plusieurs difficultés opérationnelles, cet objectif n'a pas pu être atteint.

La 5ème partie

conclut le rapport par les recommandations suivantes:

Mesures à prendre par les États membres

- 1 Poursuivre et renforcer les initiatives dans dix domaines thématiques
- 2 Comblent les lacunes des écosystèmes de services financiers

numériques, notamment par l'expansion des réseaux d'infrastructures connexes tels que l'électricité et les télécommunications

- 3 Soutenir et encourager les institutions financières détenues par des femmes
- 4 Mettre en place des mesures pour soutenir les populations vulnérables dont le bien-être et les moyens de subsistance ont été affectés par la pandémie de COVID-19

Mesures à prendre par l'Union africaine

- 5 Adopter un instrument juridique visant à établir la budgétisation institutionnalisée sensible au genre et la collecte de données comme normes continentales.
- 6 Adopter un instrument juridique pour faire de la décentralisation politique et fiscale une norme continentale permettant d'autonomiser financièrement les femmes en créant davantage de centres de décision où elles peuvent prendre en charge le sort de leurs familles et de leurs communautés
- 7 Encourager les États membres à adapter

leurs stratégies nationales existantes pour traduire les engagements pris dans le cadre de la Décennie de la femme africaine pour l'inclusion financière et économique des femmes africaines, afin de s'assurer de l'homogénéité des dispositions institutionnelles et des programmes existants.

- 8 Veiller à ce que la prochaine DFA mette en avant le rôle des femmes en tant qu'investisseurs et pas seulement en tant qu'emprunteuses et bénéficiaires de subventions.
- 9 S'assurer que la prochaine DFA renforce la capacité des femmes à répondre à leurs propres besoins grâce à l'accès à des services financiers abordables.
- 10 Veiller à ce que la prochaine DFA aborde également de manière concrète et innovante les défis financiers qui ont freiné les progrès dans chacun des 10 thèmes de la dernière décennie, dans un contexte et des paramètres d'inclusion financière.
- 11 Collaborer avec les États membres pour définir des paramètres clairs et spécifiques à chaque pays pour atteindre les objectifs thématiques de la prochaine décennie, en s'appuyant sur les diagnostics du MAEP et d'autres rapports.
- 12 Renforcer la coordination continentale, régionale et nationale sur les questions de genre, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et effective des interventions programmées.
- 13 Définir des lignes directrices claires à adopter pour assurer la mise en œuvre par les États membres de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECA) tenant compte des questions de genre.
- 14 Accorder la priorité aux plans visant à rendre opérationnels la Banque africaine d'investissement et la Bourse panafricaine, et à créer d'autres institutions du marché des capitaux africain, en vue d'optimiser les avantages pour la GEWE.
- 15 Éradiquer les VBG par des mesures rapides et intensives.
- 16 Nommer un Envoyé spécial pour les femmes issues des communautés locales au sein du Département de l'économie rurale et de l'agriculture.

Mesure pour les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les partenaires de développement

- 17 Procéder à une collecte régulière et complète de données sur le secteur informel national, régional et continental.
- 18 Accorder des financements ciblés sur les initiatives de la GEWE et l'assistance technique conformément aux meilleures pratiques des autres continents. Intensifier le soutien aux ministères chargés des questions de genre pour leur travail de plaidoyer, de coordination, de formation et de suivi avec d'autres ministères.
- 20 Soutenir le Fonds d'affectation pour les femmes africaines

TÈRE PARTIE. INTRODUCTION, HISTORIQUE ET CONTEXTE

A. Historique et contexte de la Décennie

La Décennie de la Femme Africaine trouve son impulsion dans le mouvement mondial des femmes en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes depuis la création des Nations Unies. En 1975, les Nations unies ont décrété quatre (4) décennies distinctes pour évaluer et promouvoir l'avancement des femmes. Chaque décennie s'est conclue par un appel à intensifier les efforts pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Conscients de l'implication rapide et constante des femmes africaines dans cette quête mondiale, et reconnaissant à l'époque les obstacles et contraintes persistants auxquels les femmes africaines continuent d'être confrontées malgré des progrès considérables, les ministres chargés du genre et des affaires féminines de l'Union africaine ont élaboré une stratégie décennale intitulée "Décennie de la femme africaine".

La Décennie de la femme africaine a été proposée lors d'une réunion extraordinaire des ministres chargés du genre et des affaires féminines à Maseru, au Lesotho, en décembre 2008. Au cours de cette réunion, les ministres de l'Union africaine (UA) chargés du genre et des affaires féminines ont demandé à l'UA de déclarer la période 2010-2020 Décennie de la femme africaine et d'entreprendre de vastes consultations pour s'assurer que les objectifs de la Décennie sont entièrement réalisés pour les femmes et les filles en Afrique. La proposition des ministres a été adoptée par la Décision 487 (XIX) de la Conférence, qui a déclaré la période 2010-2020 Décennie de la femme africaine (DFA).

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA s'est engagée à investir 1 % des contributions annuelles des États membres au budget de l'UA (sur la base des contributions effectivement reçues) dans le Fonds de l'UA pour les femmes africaines (UA-FFA) comme moyen de mobilisation par lequel les ressources nationales sont mises en commun au niveau continental, et les projets axés sur l'égalité entre les hommes et les femmes mis en œuvre pour la DFA.

Encadré 1 : Engagement de l'Afrique du Sud envers la GEWE

Pour l'Afrique du Sud, l'autonomisation des femmes est une priorité nationale et un élément central de ses stratégies de développement. La session d'aujourd'hui devrait déboucher sur un engagement à mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles - qu'il s'agisse de violence domestique, de féminicide, de maltraitance des enfants, de mariage d'enfants ou de mutilations génitales féminines. Exhortant également les gouvernements à accorder la priorité à la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement, il a déclaré que, dans le cadre de la Décennie de la femme africaine, les membres de l'Union africaine ont accepté de mettre en place des politiques visant à accroître la participation économique des femmes, leur accès au financement et à la propriété foncière.

- *Président Cyril Ramaphosa, Déclaration à la Réunion de haut niveau de Pékin +25, octobre 2020. Communiqué de presse de l'ONU*

Selon la feuille de route de la DFA, la mise en œuvre de la Décennie a été conçue pour se dérouler en deux phases, la première couvrant la période 2010-2015 et la seconde s'étendant de 2016 à 2020. Un examen à mi-parcours a été effectué à la fin de 2015 conformément à la Décision EX.CL/834(XXV) du Conseil exécutif de l'UA demandant à la Commission de l'UA (CUA) de préparer cet examen à mi-parcours sur les progrès réalisés jusqu'à la fin de 2015. Un examen de la phase 2 et de l'ensemble de la DFA jusqu'à la fin de 2020 a également été recommandé. Le présent rapport répond à cette dernière obligation de la CUA.

Le thème de la Décennie, les approches locales de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes, reconnaît la nécessité d'impliquer la majorité des femmes issues des communautés locales rurales et urbaines.

B. Objectifs de l'examen

L'objectif de cet examen est de dresser un bilan de la mise en œuvre de la DFA au cours de la période 2010-2020 en mettant en exergue les réalisations accomplies, les défis rencontrés et les perspectives d'avenir pour accélérer la mise en œuvre des engagements en matière de GEWE. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Reconnaître les mesures prises par les États membres pour réaliser la GEWE par la mise en œuvre des thèmes de la DFA ;
- Identifier les réalisations, les meilleures pratiques, les lacunes et les défis dans la mise en œuvre des thèmes de la DFA ;
- Proposer des recommandations pour améliorer la mise en œuvre de la GEWE.

C. Méthodologie et limites

Cet examen s'est appuyé sur une analyse qualitative des données extraites des rapports des États membres et d'autres documents pertinents tels que les rapports des agences techniques des Nations unies, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Le thème de la Décennie, Approches populaires de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, a reconnu la nécessité d'impliquer la majorité des femmes qui sont dans les communautés de base rurales et urbaines..

“Rapports Pékin +25 ainsi que des articles écrits sur le thème du progrès ”

en Afrique (SDGEA), les rapports de Pékin +25 ainsi que des articles écrits sur le thème des progrès réalisés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au cours de la période décennale de la DFA. Le rapport reconnaît ainsi les limites inhérentes au recours uniquement à des études documentaires.

Le processus de gestion des données a consisté à recueillir les synthèses des réponses des États membres au questionnaire préparé par la Direction des femmes, du genre et du développement (DFGD) et à les résumer sur une fiche de données suivant les 10 thèmes et lignes directrices de la feuille de route. Une nouvelle série de réduction des données en fiches de travail thématiques a permis de catégoriser les activités des États membres autour de thèmes spécifiques. Cela a permis de faciliter l'analyse comparative et tendancielle des réalisations et des défis. Bien que les informations enregistrées dans les réponses n'étaient pas uniformes, il s'agissait généralement de données complètes qui offraient un aperçu global des progrès réalisés en

matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes sur le continent. Les expériences marquantes sont présentées sous forme d'études de cas pour un examen approfondi de questions spécifiques. Les données ont été principalement interprétées sous forme narrative avec des présentations graphiques pour faciliter la compréhension.

Bien que la profondeur et la nature des réponses apportées par les États membres varient, la validité des données présentées dans ce rapport d'évaluation repose principalement sur les soumissions pour lesquelles il n'existe pas de ressources complémentaires. Les données sont également limitées en raison du nombre de pays ayant répondu au questionnaire, même si ce n'est pas de manière significative. Trente-sept (37) pays représentent bien plus de la moitié des 55 membres de l'Union africaine. Ces 37 pays ont fourni de précieuses données pour ce rapport. Le fait que certains membres de l'UA ne soient pas mentionnés n'annule pas le travail

considérable qu'ils font pour promouvoir la GEWE. Cela signifie simplement que les informations sur leur travail n'étaient pas faciles d'accès ou disponibles malgré des recherches effectuées dans d'autres rapports, reportages ou articles de recherche de l'UA et de l'ONU.

D. Historique et justification de la Décennie

Une nouvelle décennie, une nouvelle étape pour les femmes africaines

Les femmes africaines sont soumises à une pléthore d'injustices et d'exploitations parce qu'elles sont des femmes. Le patriarcat est à l'origine de certaines des pires formes de violence à l'égard des femmes, quel que soit leur âge. Le mariage précoce, le viol des enfants, le féminicide, les mutilations génitales, la violence physique et émotionnelle, l'exploitation économique ne sont que quelques-uns des types de violence que les femmes africaines subissent souvent en toute impunité, sanctionnée dans la plupart des cas par la religion et la culture. Il est donc peu surprenant que les femmes

africaines aient toujours joué un rôle central dans la définition du programme mondial pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Lors de la première conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Mexico en 1975, les délégations africaines ont exprimé leur besoin de soutien pour aborder les questions fondamentales de développement. Leurs interventions ont ensuite conduit à la création, en 1976, du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. Ce fonds a été créé pour soutenir les initiatives des femmes et pour faire progresser la GEWE de manière concrète. Le Fonds est devenu le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM).

En ce qui concerne la paix et la sécurité, la RCSNU 1325 prend racine dans le mouvement pacifiste des femmes africaines, qui a commencé par des initiatives telles que le projet " Femmes en crise ", soutenu par l'UNIFEM et basé à Nairobi à la fin des années 80, le flambeau de la paix qui s'est rendu à Dakar puis à Pékin, la tente de la paix à Pékin,

qui ont toutes attiré l'attention sur la situation des femmes en temps de guerre. Ces questions ont dû être reprises par les Nations unies à Pékin, notamment en raison de leur rôle de premier plan dans le maintien de la paix dans le monde. Alors qu'elle présidait le Conseil de sécurité, la ministre namibienne des affaires féminines a inscrit la question de la paix et de la sécurité des femmes à l'ordre du jour du Conseil, entraînant ainsi l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les droits des femmes ont été reconnus, sous les auspices de l'UA, dans plusieurs instruments continentaux importants. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) constitue l'un des instruments juridiques les plus progressistes, avec une série complète de dispositions relatives aux droits humains des femmes et des filles africaines. À la différence d'autres instruments relatifs aux droits humains des femmes, il décrit en détail

un large éventail de droits humains fondamentaux pour les femmes, couvrant tout le spectre des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que des droits environnementaux. Une petite minorité d'États membres n'a pas encore signé et ratifié le protocole de Maputo. Les Chefs d'État ont pris d'autres mesures pour manifester leur soutien à la promotion des droits des femmes sur le continent. La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et l'Agenda 2063, représentent d'autres expressions du soutien des chefs d'État de l'UA à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes sur le continent. En 2017, Son Excellence Monsieur Nana Addo Dankwa Akufo, Président de la République du Ghana, a été nommé Leader de l'UA sur les questions de genre et de développement en Afrique.

C'est donc en accord et sur la base des mesures susmentionnées que les ministres chargés du genre de l'UA ont demandé à la Direction du genre et du développement des femmes d'organiser la

Décennie de la femme africaine 2010 – 2020, axée sur l'accélération des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes grâce à une approche locale.

E. Engagement et appropriation du projet de la Décennie:

Un plus grand nombre d'États membres ont soumis des rapports de leurs activités pour la deuxième phase.

Ils ont été invités à présenter deux rapports d'activité, un pour chaque phase de la mise en œuvre de la DFA. Ils ont également été encouragés à créer des comités nationaux et à collecter des fonds. Vingt-deux (22) pays ont soumis le rapport d'examen à mi-parcours tandis que trente-sept (37) autres ont soumis un deuxième rapport et un rapport final. Dix-huit (18) pays ont soumis les deux rapports, et douze autres pays n'ont pas soumis de rapport. Treize (13) pays ont indiqué avoir organisé un événement pour lancer la Décennie et sept (7) ont déclaré avoir reçu des fonds du FFA.

Tableau 1 : Pays participants à la Décennie et répondants au Questionnaire

Présence au lancement de la Décennie	Soumission du premier rapport à mi-parcours (2010-2015)	Soumission du deuxième rapport (2016-2020)	Pas de rapport
Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Guinée équatoriale, Eswatini, Gambie, Guinée Bissau, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Mali, Afrique du Sud, Malawi, Namibie, Nigéria, Sierra Leone, République arabe sahraouie démocratique, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Libéria, Mali, Madagascar, Mauritanie, Afrique du Sud, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo et Zambie.	Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Malawi, Mali, Madagascar, Maurice, Maroc, Mozambique, Afrique du Sud, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.	Botswana, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Gabon, Lesotho, Libye, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie et Tanzanie.

Lancement de la Décennie

Treize (13) pays ont déclaré avoir lancé la DFA. Il s'agit de l'Angola, de l'Eswatini, de la Namibie, du Mozambique, de Maurice, de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Éthiopie, du Sénégal, de Madagascar, du Bénin, du Togo et du Nigeria. Les activités de

lancement ont inclus des conférences, des ateliers dans tout le pays, une participation ministérielle, tous ces événements étant destinés à sensibiliser le public à la Décennie et à promouvoir ses objectifs.

Pays ayant obtenu des fonds de la FFA

Sept (7) pays ont déclaré avoir bénéficié du FFA : le Bénin, l'Éthiopie, l'Eswatini, la Guinée, le Nigeria, le Sénégal et le Zimbabwe. Le Cameroun, la Guinée Bissau et le Madagascar ont déclaré avoir attendu longtemps les fonds, qui ont mis du temps à arriver.

“ Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) reste l'un des instruments juridiques les plus progressistes avec un ensemble complet de dispositions relatives aux droits de l'homme pour les femmes et les filles africaines. ”

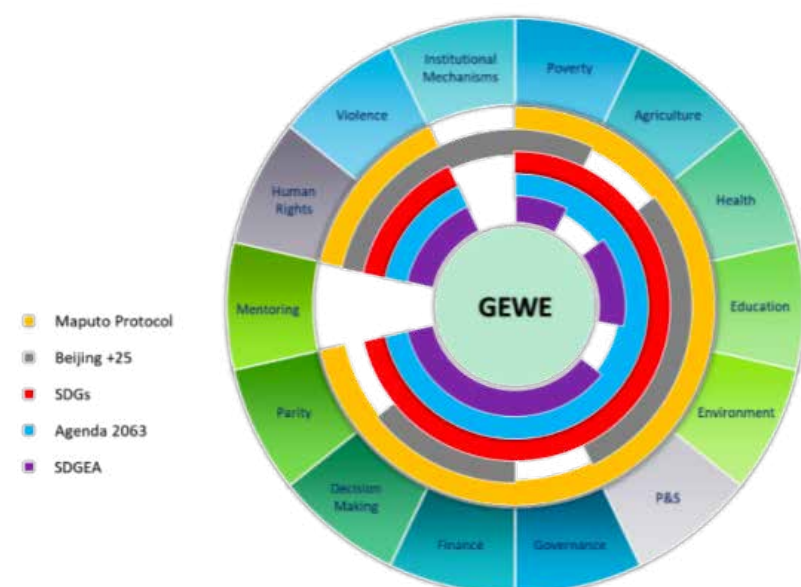
Les femmes africaines en phase avec les programmes mondiaux

Le programme mondial pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes évolue en fonction de l'évolution du contexte. La plupart des thèmes de la Décennie de la femme

africaine sont conformes à la Plateforme d'action de Pékin, aux ODD, à la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et au Protocole de Maputo. La Décennie est complète dans la mesure où elle aborde certaines des questions récurrentes et nouvelles, telles que

l'engagement des acteurs hommes en tant que défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accent mis sur l'encadrement des jeunes.

Figure 1: AWD Alignment with Global Agendas



Le contexte de la Décennie

La Décennie de la Femme Africaine est née dans un contexte d'avancées considérables vers l'égalité entre les hommes et les femmes, malgré des contraintes et des résistances incessantes. Au cours de la décennie, l'Afrique a fait un bond en avant en adoptant des déclarations fondamentales sur l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Agenda africain 2063, un plan directeur pour l'Afrique que nous voulons, a été adopté à l'unanimité par les chefs d'État et de gouvernement en 2013. Il s'appuie sur les fondements solides de la Déclaration solennelle

pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2004), du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) et du principe de parité entre les sexes inscrit dans l'Acte constitutif de l'UA. Au cours de la même période et au niveau mondial, en 2015, les Objectifs de développement durable, avec des formulations précises d'indices similaires à ceux de la Plateforme d'action de Pékin et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ont été approuvés par tous les membres des Nations unies. En 2000, la résolution

1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et les résolutions qui l'ont suivie ont ouvert la voie à l'inclusion des femmes dans les processus de paix afin de préconiser des actions visant à répondre aux besoins des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Malgré les progrès réalisés en matière de normes et de politiques, la mise en œuvre de la GEWE a été lente et, dans certains cas, bloquée. Plusieurs pays ont subi les ravages de la nature, avec des vents cycloniques au Mozambique et dans d'autres régions d'Afrique australe, qui ont engendré des pertes économiques pour les ménages, des décès et des déplacements. Une grave sécheresse en Namibie et des invasions de criquets dans l'est de l'Afrique ont affecté des pays comme le Kenya, l'Ouganda et l'Éthiopie. La récession économique qui a touché la plupart des pays d'Afrique, avec son cortège de chômage et de sous-emploi, a conduit à des migrations massives de jeunes et de femmes vers l'Europe dans des conditions périlleuses, principalement depuis

les pays du Sahel et l'Érythrée. Les conflits et le fondamentalisme religieux ont entraîné la mort de citoyens, notamment de femmes et de jeunes filles, comme à Chibok, au Nigeria.

Les épidémies et les pandémies ont également eu des répercussions négatives sur la sécurité, la santé et les moyens de subsistance des femmes. Au cours de la Décennie, le virus Ebola, hautement infectieux, a causé plus de 11 310 décès dans l'Union du fleuve Mano. La RDC et l'Ouganda ont également enregistré des décès dus à l'infection mortelle d'Ebola. À la fin de la Décennie, le monde a été frappé par le COVID 19, un nouveau virus hautement infectieux pour lequel un nouveau vaccin a dû être mis au point. Bien qu'ils n'aient pas été aussi durement touchés que l'Europe, les citoyens africains au bas de l'échelle économique ont été durement affectés par les mesures prises pour empêcher la propagation de la pandémie. Les blocages, avec des enfants non scolarisés et des hommes sans travail, ont entraîné une escalade de la violence contre les femmes

et une augmentation des charges de soins, menaçant ainsi de réduire à néant bon nombre des progrès accomplis.

Les États membres ont néanmoins fait preuve de volonté politique pour relever les défis et prendre les mesures nécessaires en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport montre que de nouvelles lois ont été adoptées ou votées. Des politiques, des stratégies et des programmes progressistes qui protègent la santé des femmes, leur donnent accès à une aide financière, à l'éducation et à la formation des filles pour négocier la nouvelle normalité, ont été mis en place. La société civile, pour sa part, a fait preuve de détermination dans ses efforts pour atteindre les autorités et plaider en faveur de la GEWE dans toutes ses dimensions.

PRINCIPALES TENDANCES

A. Historique général : Un paysage en mutation

Les informations fournies dans les rapports des États membres de l'UA dressent un tableau des changements progressifs dans le paysage de la GEWE. Les gouvernements ont fait preuve d'une reconnaissance croissante des problèmes persistants en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes (GEWE) et ont démontré leur volonté politique de prendre des mesures, notamment par l'adoption ou la ratification d'instruments continentaux et internationaux. Toutefois, en février 2020, 13 des 55 États membres de l'UA n'ont pas encore respecté

“ L'agenda mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes évolue en fonction de l'évolution le contexte. ”

l'échéance de 2020 pour ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo). Trois d'entre eux, le Botswana, l'Égypte et le Maroc, n'ont ni signé ni ratifié.

Les plans de développement nationaux (PDN) reconnaissent de plus en plus la place centrale des femmes dans leur réussite. La plupart prévoient des plans d'action pour la mise en œuvre d'instruments internationaux ou de programmes de réforme législative adaptés à leur propre situation. Souvent, un pilier entier du PDN est consacré à la correction des disparités entre les sexes ; dans d'autres cas, les plans de développement intègrent la dimension de genre dans toutes les activités. Dans tous les cas, les politiques qui reconnaissent les droits humains des femmes et l'importance de la GEWE sont prédominantes. Des

lois relatives au droit à la propriété foncière, au mariage, à la succession et aux donations ont été promulguées dans des pays comme l'Éthiopie, le Maroc, le Rwanda et l'Afrique du Sud. Des pays en situation de conflit et d'instabilité politique comme la Guinée Bissau, ont adopté des lois et ratifié des instruments juridiques visant à promouvoir les droits des femmes.

Les efforts d'information et de sensibilisation du public ont entraîné des changements dans les perceptions et les comportements. Par exemple, l'Angola fait état d'une plus grande ouverture du public à l'égard des femmes au parlement et aux postes de direction et d'un intérêt croissant des étudiants universitaires pour la recherche sur le genre. Il s'agit d'une pratique croissante dans de nombreuses universités du continent qui disposent désormais de départements d'études

sur le genre. Cependant, les normes culturelles et sociales, la mentalité de privilège des hommes et les financements limités qui entravent la mise en œuvre des politiques constituent toujours des obstacles persistants.

La Décennie s'est attachée à promouvoir une approche locale en combinant des approches descendantes et ascendantes. Les rapports indiquent que les initiatives et les politiques nationales visent l'injustice existentielle et l'exclusion historique des femmes. Les informations sur les activités ascendantes sont toutefois limitées. À l'exception du Ghana, du Bénin, du Rwanda et du Malawi, les politiques clés n'ont pas été traduites dans la langue locale ou simplifiée afin que les femmes au niveau communautaire comprennent leurs droits et s'arment de connaissances.

2ÈME PARTIE. INITIATIVES DES ÉTATS MEMBRES POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES 10 THÈMES DE LA DFA

A. THÈME 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOTION DE L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES

Conformément à la DFA, les États membres sont appelés à : " Assurer un travail décent aux femmes et l'égalité des chances en matière d'emploi, de promotion et d'évolution vers la parité sur le lieu de travail ; et créer des emplois et des services en soutenant les femmes entrepreneurs, notamment dans les secteurs informels, y compris les petites, moyennes entreprises (PME), les moyennes entreprises (ME) et les faire évoluer vers de grandes entreprises ".

Les principales activités des gouvernements ont consisté à créer des fonds pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes, à mettre en place des filets de sécurité, à donner aux femmes l'accès à des actifs tels que le financement et la terre, à adopter des lois et des politiques qui donnent aux femmes le droit à un salaire égal pour un travail égal, à un travail décent pour les travailleurs domestiques et le droit à des espaces sur leur lieu de travail pour les mères allaitantes. L'accès des femmes au financement a augmenté grâce à des mécanismes tels que M-Pesa et d'autres plateformes d'argent mobile, et les certificats fonciers ont rendu les femmes plus bancables. Les opportunités d'emploi ont augmenté avec la création d'entreprises appartenant à des femmes et de zones franches industrielles et le développement des infrastructures.

Parmi les fonds que les gouvernements ont mis en place pour les femmes, figurent Isande, MAFISA, AGRIBEE en Afrique du Sud, UWEZO, le National Government Affirmative Action Fund, le Women's Enterprise Fund au Kenya, le Damane Ilayki Fund au Maroc, le Fonds national de soutien aux femmes entrepreneurs et le Fonds national de crédit aux femmes au Sénégal. Les Fonds mutuels pour les femmes africaines (MUFFA) sont des fonds privés qui sont soutenus et facilités au Cameroun et en Guinée, entre autres pays. En janvier 2014, l'Algérie a adopté la loi n 15-01 - 4, créant un fonds pour les femmes divorcées ayant des enfants mineurs. En septembre 2015, le Mali a créé un fonds pour l'autonomisation des

“ Atteindre un travail décent pour les femmes et l'égalité des chances dans l'emploi, la promotion et le mouvement vers la parité sur le lieu de travail ; et créer des emplois et des services en soutenant les femmes entrepreneurs, en particulier dans les secteurs informels, y compris les petites, moyennes entreprises (PME), moyennes entreprises (ME) et les transformer en grandes entreprises „

“ Des filets de sécurité sociale qui comprenaient des transferts en espèces, une protection pour les mères qui travaillent et les enfants des rues, et la subsistance des ménages vulnérables ont été institués aux Comores, au Kenya, au Ghana, à Madagascar, à Maurice, au Sénégal, en Afrique du Sud et dans plusieurs autres pays. ”

femmes et le bien-être des enfants. Le projet soutient les femmes actives dans le commerce du beurre de karité, ainsi que d'autres entreprises appartenant à des femmes. Il existe également le FAFE (Fonds d'Appui pour l'Autonomisation des Femmes}, qui est un fonds finançant l'entrepreneuriat féminin au Mali. Le Niger a également créé un Fonds de solidarité pour les femmes rurales afin de commémorer la Journée internationale de la femme. Le gouvernement de la Sierra Leone a mis en place le Fonds d'autonomisation des femmes avec un capital de départ d'environ cent mille dollars (100 000 USD). Une évaluation de l'impact de ces fonds peut apporter un éclairage précieux à la nouvelle décennie d'inclusion financière qui touche la population locale.

Outre ces fonds, les réglementations garantissant des fonds pour les femmes ont permis d'augmenter les types de financement disponibles pour les femmes. Par exemple, la loi sur l'autonomisation des citoyens en Zambie oblige les femmes à bénéficier de 30 % des prêts. En 2013, la Commission d'autonomisation économique des citoyens a approuvé 554 projets pour les femmes et 648 pour les hommes. En 2014, elle a approuvé 113 projets pour les femmes et 118 pour les hommes. La Banque centrale du Soudan, par le biais de sa Banque de développement social, a mis en place une unité de microfinance et de crédit pour les femmes. Les femmes représentent plus de 60% des bénéficiaires des services de la banque. Le pays a également créé une Association des femmes d'affaires (UBW).

Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des mesures d'action positive dans les marchés publics institués au Kenya, au Rwanda, au Nigeria et en Afrique du Sud. Les zones franches industrielles et les grands projets de développement des infrastructures en Éthiopie ont ouvert des perspectives d'emploi pour les habitants des zones rurales et urbaines, tout comme les travaux publics nécessitant une main-d'œuvre importante au Ghana. Le Maroc a adopté une loi établissant des conditions de travail décentes pour les travailleurs domestiques, hommes et femmes, ainsi qu'un code juridique imposant l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes effectuant les mêmes fonctions. Le Kenya a voté une réglementation autorisant l'allaitement sur le lieu de travail et prévoyant des salles de repos pour

les mères allaitantes et enceintes. Le secteur privé est encouragé à soutenir cet effort.

Les Comores, le Kenya, le Ghana, Madagascar, l'île Maurice, le Sénégal, l'Afrique du Sud et plusieurs autres pays ont mis en place des filets de sécurité sociale comprenant des transferts d'argent, la protection des mères qui travaillent et des enfants des rues, ainsi que la subsistance des ménages vulnérables. Au Ghana, le programme LEAP a versé des subventions d'urgence en espèces à 2 188 personnes touchées par des catastrophes.

Le soutien à l'entrepreneuriat féminin a intégré la formation à la conception de produits, à la gestion d'entreprise et à la conformité, l'accès aux prêts et l'exposition aux marchés. L'Afrique du Sud a mis en place le programme de développement des compétences B'avumile, une initiative d'autonomisation des femmes visant à renforcer le talent et les capacités des femmes dans les secteurs de l'art, de l'artisanat, du textile et de l'habillement. Il propose une formation formelle pour développer l'expertise des entreprises féminines dans la production de biens commercialisables et la création d'entreprises formelles dans les secteurs de la création et de l'habillement et du textile. Au Bénin, grâce à deux initiatives gouvernementales - le Centre des arts et de l'artisanat pour les femmes de Parakou (CAMFP), et le Centre de promotion des femmes d'affaires (WBPC) - 843 femmes d'affaires ont été formées en gestion d'entreprise et autres compétences managériales en 2014. Le Ghana a indiqué que 56% des bénéficiaires de son programme Livelihood Empowerment against Poverty (LEAP) sont des femmes, 80% d'entre elles ayant accès au crédit.

Les gouvernements ont également utilisé leurs propres organismes statutaires pour mobiliser, former et encadrer les femmes. L'Institut de développement des petites et moyennes entreprises (SMEDI) du Malawi, l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises du Nigeria (SMEDAN) et le Réseau des femmes entrepreneurs d'Afrique du Sud (SWANEN) sont utilisés comme véhicules pour les programmes visant à atteindre les femmes issues des communautés locales. L'Angola a inscrit le programme d'aide aux femmes dans les municipalités qui ont plus de

proximité avec le groupe cible. En 2018, le Sénégal a créé un ministère dédié à l'économie solidaire. À l'exception du Malawi, les rapports n'ont pas nommé les OSC ou les institutions locales avec lesquelles les États membres ont noué des partenariats, même si de nombreuses organisations de la société civile disposent de vastes programmes de mobilisation, de formation et de mentorat des femmes du secteur informel.

La portée des initiatives des États membres de l'UA montre leurs efforts pour remédier à certaines des multiples privations dont souffrent les femmes. Cependant, le nombre de fonds créés révèle l'importance accordée aux initiatives portant sur l'accès au financement. Cet accent sera intensifié au cours de la deuxième Décennie axée sur l'inclusion financière. La formation à la gestion d'entreprise, les filets de sécurité sociale et, dans une moindre mesure, la création d'emplois, complètent l'accès au financement. Malgré ces efforts très louables, la pauvreté est multidimensionnelle

par nature et doit être traitée par une meilleure combinaison d'initiatives pour lutter contre sa nature intersectionnelle.

De ce point de vue, les indicateurs de pauvreté multidimensionnelle (MPI) élaborés par le PNUD et l'Oxford Human Development Initiative sont instructifs. Ces indicateurs portent globalement sur la santé, l'éducation et le niveau de vie, qui font tous partie des domaines thématiques de la Décennie. Le niveau de vie est subdivisé en conditions de vie (logement, électricité, eau potable, assainissement, combustible de cuisson et biens). Certaines des mesures prises tentent courageusement d'améliorer les performances par rapport aux indicateurs de pauvreté multidimensionnelle (IPM). Toutefois, le logement, l'électricité, l'eau potable, l'assainissement et le combustible de cuisson relèvent en grande partie de la responsabilité des gouvernements et, dans une moindre mesure, du secteur privé. Des efforts concertés pour mettre en place ces services publics de base doivent compléter

“Les principales réalisations dans l'agriculture au cours de la Décennie ont inclus l'élargissement de l'accès des femmes aux marchés ; l'eau; la terre, à travers le système des certificats fonciers ; subventions et intrants agricoles.”

l'accent mis sur les finances et les fonds afin d'accélérer la réduction de la pauvreté.

Le rapport IPM 2020 montre que le Liberia, la Mauritanie et la Sierra Leone sont les trois pays d'Afrique sub-saharienne qui ont enregistré les réductions les plus rapides de l'IPM. Le pays ayant enregistré la réduction la plus rapide du TPM est la Sierra Leone où, entre 2013 et 2017, le pourcentage de personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle est passé de 74 % à 58 % grâce à l'augmentation de la fréquentation scolaire ainsi qu'à la fourniture de combustible de cuisson, d'eau, d'assainissement, d'électricité et de logements réalisée pendant la période Ebola. La Mauritanie a également obtenu des réductions de l'IPM, en grande partie grâce aux indices d'éducation, d'eau potable et d'assainissement entre 2011 et 2015. La réduction de l'IPM du Liberia entre 2007 et 2013 a été stimulée par la fréquentation scolaire et les actifs.

B. THÈME 2 : AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Selon la DFA, les États membres sont tenus : “d'assurer la sécurité alimentaire et de lutter contre la faim ; d'accroître l'accès des femmes aux terres agricoles, aux intrants agricoles, au crédit, à la technologie, aux services de vulgarisation, à l'irrigation et à l'accès à l'eau grâce à la collecte de l'eau, aux forages, etc. ; de relier les femmes aux marchés en ajoutant de la valeur à leurs produits,

y compris à la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, en créant de nouveaux marchés pour leurs produits, notamment ceux des aliments biologiques”.

Les principales réalisations en matière d'agriculture au cours de la Décennie ont consisté à élargir l'accès des femmes aux marchés, à l'eau, à la terre, grâce au système de certificats fonciers, aux subventions et aux intrants agricoles.

Les gouvernements ont également mobilisé les femmes dans des coopératives en vue de créer de la valeur ajoutée et ont mis en place des fonds pour faciliter l'accès aux femmes.

L'Angola, le Kenya, la Namibie, le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont tous fait état d'activités visant à soutenir l'accès des productrices aux marchés locaux ou internationaux. Le vaste programme financé

par l'USAID au Kenya, qui expose les produits des femmes aux marchés mondiaux par le biais de l'AGO (African Growth and Opportunity Act) illustre bien cette démarche.

Bien qu'elles ne soient pas mentionnées dans les rapports, plusieurs agences des Nations Unies contribuent aux efforts nationaux par le biais de la recherche, de l'analyse des politiques, de la formation, du renforcement des capacités des associations de commerçantes et de la sensibilisation, en ce qui concerne les femmes dans le commerce transfrontalier. Ces agences sont ONU Femmes, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour n'en citer que quelques-unes.

L'Éthiopie, le Mozambique, le Rwanda et l'Ouganda ont renforcé le contrôle des femmes sur leurs biens en leur délivrant des certificats fonciers. L'Éthiopie indique qu'actuellement,

“Plusieurs agences des Nations Unies contribuent aux efforts nationaux par le biais de la recherche, de l'analyse des politiques, de la formation, du renforcement des capacités des associations de commerçantes et du plaidoyer en faveur des femmes dans le commerce transfrontalier.”

11 millions de femmes possèdent des certificats de propriété foncière, dont 9,11 millions sont détenus conjointement avec leur mari, tandis que 2 millions de titulaires de certificats sont des veuves. À ce jour, 60 pour cent (60 %) des femmes rurales possèdent des terres. En Éthiopie, 54 % des bénéficiaires du programme de logement dans la capitale sont des femmes. Dans les états régionaux, 47 pour cent (47%) Dans les états régionaux, 47 pour cent (47%) des bénéficiaires sont des femmes. Dans les zones rurales, 66 pour cent (66%) des femmes sont propriétaires d'une maison, soit seules, soit conjointement avec leur mari.

Le Rwanda a modifié sa loi foncière pour permettre aux femmes d'être propriétaires à parts égales de 50 % (50 %) des terres comme garantie d'un prêt. En Zambie, le gouvernement, par le biais de la circulaire numéro ML/101/1 de 2009, a ordonné à tous les conseils d'allouer 30 % des terres aux femmes. Au Mali, grâce à la politique agricole de 2015, 15 % des terres nationales sont réservées aux femmes. Le gouvernement

est également en train de renforcer les cadres politiques et juridiques relatifs à la terre afin de garantir un accès accru des femmes aux terres coutumières ainsi que la sécurité d'emploi.

Même s'ils ne délivrent pas de certificats fonciers, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée, le Mali, la Namibie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe font tous état d'activités visant à vérifier l'accès des femmes à la terre. Certaines de ces activités comprennent des études sur l'accès des femmes à la terre, des politiques de réforme législative et des stratégies visant à garantir l'accès à la terre.

Le Bénin, le Burkina Faso, la RDC, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, l'île Maurice, la Namibie, la République du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Togo et le Zimbabwe indiquent avoir offert des formations, des technologies et des subventions telles que des semences, des engrais et des tracteurs. L'Eswatini, le Malawi, le Niger, le Nigeria et le Sénégal font partie

des pays qui réunissent les femmes en coopératives pour assurer des activités de valorisation et de transformation.

Le Burkina Faso a dévoilé une statue symbolisant l'engagement dans la campagne de " Confinement de la houe manuelle au musée " et de créer un élan pour cette promesse importante de l'Agenda 2063. Selon la FAO, en 2005, plus de 70 % des agriculteurs d'Afrique subsaharienne n'utilisent que des outils manuels. L'utilisation de tracteurs varie de 4 % en Afrique centrale à 25 % en Afrique australe. Le Ghana a indiqué que son projet Women in the Driving Seat (WiDS), qui a formé des femmes à la conduite de tracteurs, a permis de créer des emplois pour 200 femmes dans des exploitations commerciales, des établissements de formation et des centres d'entreprises de services de mécanisation agricole entre 2018 et 2019.

Des fonds spécialisés ont également été créés dans ce secteur, tels que le Programme global d'appui à l'agriculture (CASAP), le Réseau sud-africain des femmes chefs d'entreprise

(SAWEN) et le Fonds AgriBEE qui s'inspire de la Charte d'autonomisation AgriBEE en Afrique du Sud ; le Youth Enterprise with Innovation (Youth-WIN) au Nigeria ; UWEZO au Kenya ; le Fonds de solidarité pour les femmes rurales au Niger ; le Fonds Growing Girls and Women in Nigeria (G-WIN) sont des exemples de fonds qui ont été mis en place.

L'Eswatini et le Sénégal ont alloué des parts d'eau souterraine spécifiquement pour les femmes dans le secteur de l'agriculture. L'Éthiopie, le Congo et le Maroc ont également mis à la disposition des femmes de l'eau potable et de l'eau propre à portée de main.

Conformément à la Déclaration de Malabo de 2014 et à l'Agenda 2063, les États membres ont également mis en œuvre des initiatives dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui sont la terre, l'eau, les finances et les subventions agricoles. La Déclaration de 2015, considérée comme l'Année de l'autonomisation et du développement des femmes dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Afrique, a exhorté les États membres à veiller

à ce que les femmes accèdent à 30 % des terres certifiées et documentées et a encouragé les institutions financières à faire en sorte que 50 % des fonds soient consacrés aux femmes. Dans neuf pays d'Afrique, à savoir le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Lesotho, le Malawi, le Niger, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe, les femmes détiennent plus de 30 % des droits fonciers documentés. Les disparités entre les sexes en matière de propriété foncière sont plus faibles en Afrique orientale et australe qu'en Afrique occidentale et centrale. Davantage d'États devront intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2025.

L'Afrique s'est engagée à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives. Pour atteindre les objectifs des différents engagements pris en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, il faut combler certaines des grandes lacunes qui existent actuellement. Il conviendra d'accorder une attention plus stricte au renforcement de la capacité à appliquer une analyse rigoureuse des questions de genre dans la préparation des plans nationaux d'investissement dans le secteur agricole et de tous les plans et politiques agricoles majeurs.

“ L'Afrique s'est engagée à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives. ”

C. THÈME 3 : SANTÉ DES FEMMES, MORTALITÉ MATERNELLE ET VIH & SIDA

Selon la DFA, les États membres sont appelés à : "améliorer la santé des femmes ; réduire la mortalité maternelle ; et lutter contre le VIH/sida".

Plusieurs pays ont élargi l'accès et la couverture des traitements antirétroviraux et ont réduit la prévalence de la PTME. Ils ont réduit le TMM et pris des initiatives pour renforcer les soins de santé sexuelle et reproductive des adolescents et prévenir les grossesses précoces et autres formes de violence contre les enfants. Certains pays ont augmenté et amélioré les infrastructures dans les établissements de santé et dans les écoles pour les rendre plus accueillantes pour les filles.

Le taux de mortalité maternelle a diminué de près de la moitié en Afrique orientale et australe. Les progrès réalisés en Afrique occidentale et centrale ont été lents. Inversement, la prévalence du VIH/sida est plus faible en Afrique occidentale et centrale qu'en Afrique orientale et australe. Dans l'ensemble, les taux de prévalence du VIH chez les femmes sont plus élevés que chez les hommes. Plusieurs pays ont augmenté l'accès et la couverture des traitements antirétroviraux et de la prévention de la transmission mère-enfant. La Namibie a indiqué qu'environ 94 % des établissements de soins prénatals offrent des services de PTME, permettant ainsi aux femmes et aux jeunes filles d'y accéder plus facilement. Environ 80 % des femmes enceintes estimées séropositives reçoivent actuellement des médicaments antirétroviraux. Le Togo a indiqué que depuis mai 2011, son programme national consacré aux soins de santé maternelle s'est considérablement amélioré de 90 %. La réduction de la mortalité maternelle dans les États membres résulte de l'augmentation du nombre de travailleurs du secteur de la santé dans tout le pays, de l'augmentation du nombre d'accouchements dans les établissements de santé et les hôpitaux spécialisés pour les femmes, de l'augmentation du nombre de foyers d'attente pour les femmes enceintes, de la gratuité et de la subvention des soins de santé pour les femmes enceintes, de la large

couverture des services de planification familiale, de l'utilisation généralisée des contraceptifs et de la sécurité des avortements et des soins post-avortement.

Le Rwanda a nommé des agents de santé communautaires volontaires, qui promeuvent l'utilisation de moustiquaires par les femmes enceintes. Le pays fait partie des dix premiers pays du monde qui ont réalisé des progrès considérables dans la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle. Le système de santé du Rwanda est devenu un modèle de bonnes pratiques en Afrique. Le pays a également promulgué l'article 165 dans son nouveau code pénal, qui prévoit une exemption de la responsabilité pénale pour l'avortement dans certaines circonstances, comme l'inceste, le viol, le mariage forcé ou si la grossesse menace la santé de la femme. En 2012, l'île Maurice a modifié le code pénal de 1838, afin de légaliser l'interruption de grossesse dans des circonstances très précises, comme lorsque

la grossesse met en danger la vie de la mère ou résulte d'un viol, ou celle d'une femme de moins de 18 ans. L'Éthiopie, le Ghana et la Zambie ont également fait de même.

Les Écoles pour les maris au Sénégal, en Guinée et au Niger, ainsi que le programme "Fatherhood and Care" au Mozambique, témoignent de leur succès dans la promotion d'attitudes positives chez les hommes en matière de santé sexuelle et reproductive.

L'amélioration des soins de santé des adolescents a intégré la gestion des menstruations, avec la fourniture gratuite de serviettes hygiéniques pour les filles au Kenya, en Afrique du Sud, en Eswatini et en Namibie. Plusieurs autres pays ont adopté des politiques visant à dispenser une éducation sexuelle dans les écoles, à prévenir les grossesses chez les adolescentes, les mariages d'enfants et les violences à l'encontre des enfants. Par ailleurs, le Liberia a inclus dans les programmes scolaires des sections sur la planification familiale, les grossesses chez les adolescentes, ainsi que sur l'abus de drogues et de substances. En 2012, le pays a fourni des services de planification familiale à 96 755 nouvelles utilisatrices (femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans), contre 65 812 en 2010, sans compter celles qui ont opté pour le préservatif

Les plateformes numériques sont également utilisées pour transmettre aux femmes des informations indispensables sur leur santé reproductive. En février 2014, l'Afrique du Sud a lancé la Campagne nationale de planification familiale sous le thème «Ma responsabilité, mon choix, notre avenir - Je choisis la double. En février 2014, l'Afrique du Sud a lancé la campagne nationale de planification familiale sous le thème "Ma responsabilité, mon choix, notre avenir - je choisis la double protection", afin de fournir des informations et des services sur les différentes méthodes de prévention du VIH, des infections sexuellement transmissibles (IST) et des grossesses non désirées. En outre, le ministère national de la santé d'Afrique du Sud a lancé le programme "MomConnect", une initiative visant à utiliser la technologie SMS des téléphones portables pour enregistrer toutes les femmes enceintes du pays et à fournir à environ 1,2 million de femmes enceintes des informations gratuites sur les soins de santé prénatals.

Encadré 2 : Le programme HEP de l'Éthiopie

Le programme de vulgarisation sanitaire (HEP) constitue une approche innovante pour répondre aux besoins sanitaires de base des communautés éthiopiennes. Ce programme vise à réduire la mortalité infantile et maternelle en déployant 38 000 agents de santé pour promouvoir 16 programmes de santé comprenant la prévention et le contrôle des maladies, la santé familiale, l'hygiène et l'assainissement de l'environnement, l'éducation sanitaire et la communication. Les interventions sont principalement réalisées par des visites de proximité à domicile, en étroite collaboration avec les organisations locales de femmes et de jeunes, les associations traditionnelles, les écoles et les groupes de développement des femmes. L'impact du programme s'est traduit par une augmentation des infrastructures et du personnel de santé. Les soins prénatals ont ainsi atteint 74 %, les soins postnatals 34 %, l'accouchement par du personnel qualifié 49,8 %, l'accouchement en établissement 47,5 %, la mortalité maternelle a été réduite à 412/100 000 et la mortalité infantile à 55/1000.

L'Éthiopie a également obtenu de bons résultats en essayant de nouvelles approches de la prestation des soins de santé.

À Maurice, les centres pour femmes One Stop Shops ont été lancés en 2012 avec le soutien d'ONG pour sensibiliser et éduquer les femmes à la santé et au VIH/SIDA.

En Guinée, en septembre 2011, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'un programme spécial de césariennes gratuites, qui a contribué à la réduction du taux de mortalité maternelle de 982 pour 100 000 naissances vivantes en 2011, à 724 pour 100 000 naissances en 2015.

La Namibie, le Niger, la Sierra Leone et le Soudan ont adopté des lois et mis en place des feuilles de route sur la santé sexuelle des femmes et le VIH/sida pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Le Soudan a également adopté une feuille de route, la politique nationale de santé reproductive ainsi que la stratégie nationale pour l'éradication des mutilations génitales féminines. Le Niger a

adopté une loi sur la santé sexuelle des femmes et une feuille de route sur le VIH/sida (2006-2015) pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. L'Eswatini a adopté la politique de santé sexuelle et reproductive en 2013 et un plan stratégique de santé reproductive pour 2008-2015. Le pays a renforcé l'intégration de la PTME dans les services de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI). Il a également inclus l'éducation à la santé sexuelle dans les écoles et dans la politique d'éducation.

Certains pays comme l'Angola, le Bénin, la RDC, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, l'Afrique du Sud et le Soudan sont en passe de mettre en place une couverture sanitaire universelle, d'accroître les services sociaux de base et d'améliorer l'infrastructure des établissements de santé.

En réponse à l'impact de la pandémie mondiale sur les femmes, quinze (15) pays ont rendu compte de l'impact sur le genre du COVID-19 qui est survenu

dans un contexte où les économies subissaient déjà les effets dévastateurs de la sécheresse, des cyclones, des inondations et de la pauvreté persistante. L'Afrique du Sud a indiqué que la violence domestique a été exacerbée en raison des consignes de confinement à la maison dans des espaces normalement restreints dans des zones à forte densité, les systèmes de santé mis à rude épreuve n'étant pas en mesure de donner la priorité aux victimes de violence par rapport aux patients du COVID. Une forte augmentation de la violence basée sur le genre a été signalée dans la plupart des pays. La République de Djibouti, la Guinée-Bissau, l'île Maurice, le Mozambique, le Ghana, le Nigeria et plusieurs autres pays ont fait état d'un taux de chômage élevé, de la perte de revenus et de la capacité de production des femmes en raison de l'effondrement de divers secteurs de l'économie.

La gravité de l'impact du COVID-19 a poussé les gouvernements à mettre en place des plans d'urgence nationaux et décentralisés et des structures pour la

coordination de leur réponse au COVID-19. D'autres réponses ont été apportées, comme la distribution de nourriture aux secteurs vulnérables de la population, la gratuité de l'eau et de l'électricité pendant des périodes limitées, l'aide salariale aux travailleurs indépendants au Burkina Faso et à l'île Maurice, et l'augmentation des budgets de protection sociale dans d'autres pays.

D. THÈME 4 : ÉDUCATION, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Conformément à la DFA, les États membres sont appelés à : " assurer la parité dans l'éducation aux niveaux secondaire et tertiaire et atteindre des taux de rétention plus élevés pour les filles ; augmenter les niveaux d'alphabétisation des femmes par l'éducation des adultes ; ainsi que la contribution des femmes scientifiques et des technologies de l'information, et de la communication ".

Des résultats notables ont été obtenus en matière d'éducation primaire universelle, mais l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur constitue toujours un défi. Les États membres mettent en place des programmes visant à promouvoir la rétention et à assurer la transition entre le primaire et le secondaire. L'amélioration des infrastructures scolaires adaptées aux filles, l'augmentation du nombre d'écoles, l'aide au transport, les bourses pour les filles issues de familles pauvres, la dignité sanitaire et des mesures strictes contre la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel sont quelques-unes des mesures mises en place. L'EFTP, les STIM et l'éducation numérique sont de nouveaux domaines de travail.

L'accent a été mis jusqu'à présent sur la parité entre les filles et les garçons au niveau primaire. Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO, 19 pays africains (Malawi, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Ghana, Maurice, Seychelles, Sierra Leone, Kenya, Burundi, Madagascar, Égypte, Burkina Faso, Rwanda, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Zimbabwe, Gabon et Tunisie) ont instauré la parité dans le primaire. Nonobstant cette importante réalisation, la parité aux niveaux secondaire et tertiaire demeure un immense défi. Un seul pays, la Namibie, a établi la parité entre les sexes aux niveaux secondaire et supérieur, bien que l'Afrique du Sud et le Botswana soient en passe de faire de même

dans un avenir très proche. D'autres pays d'Afrique australe comme le Lesotho, le Swaziland et le Zimbabwe enregistrent des progrès considérables dans ce domaine. L'indice mondial de parité des sexes (IPS) du Zimbabwe sur l'éducation est de 0,94, non loin de la parité ; le pays dispose du plus grand nombre de manuels scolaires en Afrique, grâce à des investissements soutenus.

En Zambie, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes visant à favoriser la rétention scolaire des filles au niveau secondaire. Il s'agit notamment de

“ L'Éthiopie a obtenu de bons résultats en essayant de nouvelles approches de la prestation des soins de santé. ”

l'introduction d'une politique de réintégration des filles après l'accouchement, d'un programme de bourses pour les filles, les orphelins et les enfants vulnérables, de refuges pour les filles, d'internats hebdomadaires permettant aux enfants vivant dans des endroits éloignés d'aller à l'école, et de quotas de frais d'inscription permettant aux étudiantes de bénéficier de frais réduits. D'autres pays (Algérie, Bénin, Égypte, Namibie, République arabe sahraouie démocratique), figurent parmi les pays qui ont institué des politiques similaires afin de promouvoir la transition d'un stade de l'éducation à un autre et d'améliorer et de maintenir les performances des filles à tous les niveaux de l'éducation.

En Afrique du Sud, la " Stratégie de développement des talents " aide les jeunes à participer aux Olympiades de sciences et de mathématiques, qui sont des concours destinés aux étudiants. Le programme réserve 60 % des places aux apprenants/étudiants de sexe féminin qui sont dans les classes de seconde

à terminale. Entre 2011 et 2013, 70 pour cent des participants au programme de développement des talents, étaient des filles. Au Sénégal, le gouvernement vise à intégrer les programmes d'apprentissage dans le système de formation professionnelle et technique en soutenant la formation professionnelle des femmes et la promotion de l'accès des filles aux secteurs industriels et technologiques. Le Niger lance des programmes visant à accroître l'accès et la maîtrise de l'enseignement des STIM et de la culture numérique. Le Kenya dispose de Camps scientifiques d'excellence annuels pour les filles dans les STIM et du programme présidentiel Digital Talent qui offre des stages aux filles. L'Ouganda s'est également doté d'une initiative présidentielle sur la science et la technologie qui a fait passer l'admission des filles dans ce domaine de 28,5 % en 2007 à 34,6 % en 2016.

Au Rwanda, il a été estimé que 82 % des garçons âgés de 16 à 18 ans inscrits en sixième année du cycle primaire en 2015 étaient encore à l'école en 2017,

contre seulement 68 % des filles pour la même période. Le Rwanda a adopté la Politique d'éducation des filles et son Plan stratégique en 2008, qui a été révisé en 2015. La politique prévoit que des toilettes séparées soient mises à disposition des filles dans toutes les écoles, que des conseillers soient nommés dans les écoles primaires et que des campagnes de sensibilisation sur la menstruation soient organisées pour les garçons afin de leur faire prendre conscience qu'il s'agit d'une chose normale pour les filles. L'initiative "Keeping Girls in School" (Maintien les filles à l'école) a créé des clubs de filles dans les écoles pour assurer un mentorat et un soutien par les pairs, des clubs d'épargne favorisant l'indépendance et l'estime de soi. Le Rwanda a augmenté la participation des femmes dans l'enseignement supérieur privé à 53,38 pour cent (53,38%) contre 45,30 pour cent (45,30%) pour les hommes en 2012. Le pays propose des programmes de mentorat pour les femmes et les filles afin de renforcer leur participation dans les secteurs dominés par les hommes, tels

que les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Au Sénégal et au Niger, 81 femmes ont bénéficié du programme Merit de la CEDEAO, un programme régional qui aide les États membres à accélérer la mise en œuvre de la parité à tous les niveaux de l'enseignement. Le programme est ouvert aux ressortissants qualifiés (y compris les étudiants diplômés, les chercheurs, les enseignants et le personnel) des États membres de la CEDEAO qui seront admis à suivre des programmes de maîtrise ou de doctorat dans l'une des trois universités suivantes : Université de Lagos, au Nigéria, Université d'Ibadan, au Nigéria et Université Cheikh Anta Diop, au Sénégal. Les candidates sont particulièrement encouragées à postuler.

La priorité accordée à la parité dans l'enseignement secondaire dans ce domaine thématique est justifiée dans la mesure où c'est à ce moment que les filles commencent à faire face à de multiples distractions et défis. Le début de la puberté, le coût de l'enseignement

secondaire qui n'est pas encore universel dans la plupart des pays, le besoin d'un soutien pour la gestion des menstruations, les infrastructures médiocres dans les écoles qui ne sont pas adaptées aux filles, les infrastructures insuffisantes en matière de transport et d'électricité, le harcèlement sexuel de la part des étudiants et des enseignants masculins, les grossesses précoces, ne sont que quelques-uns des obstacles auxquels sont confrontées les filles de 10 à 17 ans qui veulent terminer leur enseignement secondaire. Les normes culturelles négatives sous-jacentes et les traditions néfastes viennent également allonger la liste susmentionnée. Pour certaines sociétés, l'arrivée de la puberté indique que la fille est prête à avoir des enfants et à se marier. La pauvreté suscite une perception chez les parents et les autres membres de la communauté qui considèrent les filles comme un atout économique qui peut combler le vide pour les travaux domestiques ou se livrer à des activités rémunératrices dégradantes pour compléter le revenu

familial.

Il n'est donc pas étonnant que la transition entre l'école primaire et l'école secondaire soit délicate, entraînant des taux de déperdition élevés. L'Afrique subsaharienne présente le taux de scolarisation le plus bas au monde dans le secondaire, soit 40 % en 2010. Moins de 90 filles sont inscrites pour 100 garçons dans le premier cycle du secondaire, et ce chiffre passe à moins de 85 dans le deuxième cycle du secondaire. Les efforts des États membres permettent d'atténuer certains de ces problèmes. Un effort important est nécessaire pour faire face au poids multiforme qui pèse sur les adolescentes.

Peu de pays ont fait part de leurs réalisations dans le domaine de l'alphabétisation des femmes. Pourtant, l'Afrique subsaharienne est la région où le taux d'alphabétisation est le deuxième plus faible au monde, avec 50 % en 2010, et devrait atteindre 55 % en 2015. Selon l'UNESCO, c'est en Afrique subsaharienne que le taux d'alphabétisation des femmes a le plus progressé. Les plus grandes

disparités entre les sexes en matière d’alphabétisation des jeunes se produisent en Afrique occidentale et centrale, au détriment des jeunes femmes. L’Algérie a indiqué que selon l’Enquête à indicateurs multiples menée en 2013, 90,7 % des femmes âgées de 15 à 24 ans sont alphabétisées. Le Burkina Faso a mis en place un Programme national d’accélération de l’alphabétisation, le Togo indique qu’il a adopté diverses politiques et programmes pour promouvoir

l’alphabétisation. La République Arabe Saharaouie Démocratique a ouvert 9 centres d’alphabétisation et de pré-réhabilitation pour les femmes et les filles dans le cadre d’un partenariat entre le Ministère de l’Education Nationale, représenté par le Bureau National d’Alphabétisation et d’Education des Adultes, et l’UNICEF.

“L’Afrique sub-saharienne est la région avec le deuxième taux d’alphabétisation le plus bas au monde à 50 % en 2010 et devrait atteindre 55 % en 2015. ”

En Afrique, la proportion de femmes touchées par les changements de cultures liés au climat pourrait passer de 48 % au Burkina Faso à 73 % au Congo.

La résilience à la sécheresse, à la déforestation et à d’autres catastrophes naturelles ainsi que la gestion des risques figurent dans les politiques et les programmes en Angola, au Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, au Niger, au Sénégal, en Zambie et au Zimbabwe.

Le Kenya et l’île Maurice ont fait état de campagnes de sensibilisation aux risques environnementaux, de mesures visant à promouvoir une agriculture intelligente face au climat, et de l’initiative sur le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et le biogaz dont ont bénéficié plus de 15 000 femmes. En Ouganda, le nombre d’utilisateurs du réseau a augmenté. Trente-quatre pays d’Afrique ont déclaré l’interdiction des plastiques à usage unique. L’importation ou la fabrication de plastiques à usage unique au Kenya peut entraîner une amende de 40 000 dollars [Ibid]

Le Sénégal a indiqué la participation des femmes à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte du Sahara, un projet visant à planter un mur d’arbres à travers l’Afrique, à la limite sud du désert du Sahara, comme moyen de prévenir la désertification.

Les femmes du Kenya, de l’île Maurice, du Rwanda et de plusieurs autres pays participent activement au développement d’initiatives en matière d’énergie verte, telles que le biogaz et les fourneaux économes en énergie..

Le Nigeria et le Togo ont évoqué l’urbanisation croissante et le manque d’installations sanitaires adéquates pour répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de santé et d’assainissement. Ils n’ont mentionné aucun programme à cet égard. Ils n’ont mentionné aucun programme à cet égard.

L’Égypte a mis en œuvre un certain nombre d’activités pour renforcer le rôle des femmes dans la protection de l’environnement. Elle a par exemple organisé douze (12) séminaires culturels pour sensibiliser au rôle des femmes et

Encadré 3 : Déclaration d’ONU Femmes sur le genre et le développement

“Enfin, les connaissances, l’engagement et l’action collective des femmes offrent un énorme potentiel pour améliorer la productivité des ressources, renforcer la conservation des écosystèmes et l’utilisation durable des ressources naturelles, et créer des systèmes alimentaires, énergétiques, hydriques et sanitaires plus durables et à faible émission de carbone. Ne pas en tirer parti serait une occasion manquée. Les femmes ne doivent pas être considérées comme des victimes, mais comme des acteurs centraux de l’évolution vers la durabilité.”

– Phumzile Mlambo-Ngcuka Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive, ONU Femmes

E. THÈME 5. ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Selon la DFA, les États membres sont appelés à : “Identifier le rôle des femmes dans l’atténuation du changement climatique, en tant que protectrices de l’environnement, en veillant à ce qu’elles bénéficient des nouvelles mesures mondiales de lutte contre le changement climatique”.

Les États membres ont pris conscience du rôle des femmes dans l’atténuation du changement climatique, notamment en identifiant les pratiques agricoles, la gestion de l’eau, des sols et des déchets. Quelques États membres sensibilisent à l’utilisation de produits industriels nocifs tels que les plastiques, ainsi qu’aux effets climatiques de la déforestation et des choix énergétiques. Par ailleurs, la croissance rapide de l’urbanisation, associée à des systèmes d’égouts obsolètes et à un accès insuffisant à une eau propre et sûre, ont été mentionnés. Les rapports notent que la résilience aux catastrophes naturelles et à la déforestation est préoccupante. L’utilisation croissante de l’agriculture intelligente sur le plan climatique et des sources d’énergie

modernes s’impose progressivement.

Les rapports ont également identifié divers rôles joués par les femmes dans l’atténuation du changement climatique. Toutefois, il existe encore peu de programmes et de politiques visant à renforcer ces rôles. Les rapports indiquent qu’il s’agit d’un nouveau domaine pour la plupart des États membres qui ont fait état d’efforts pour intégrer la dimension de genre dans les programmes environnementaux.

des filles dans la protection de l'environnement, la réduction de l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture et le recyclage des déchets agricoles et la désertification. Le gouvernement a également élaboré une Stratégie sur le genre et le changement climatique, qui vise à garantir la prise en compte des questions de genre dans les efforts d'atténuation du changement climatique.

Le programme sud-africain "Women in Water" permet aux femmes de concourir dans le domaine de la conservation de l'eau et du changement climatique. Les quatre domaines stratégiques du concours sont les suivants : conservation de l'eau ; adoption d'une

rivière ; développement communautaire et, éducation et sensibilisation. Le pays a également indiqué que le programme Working on Fire (WoF) emploie plus de 5 000 jeunes femmes et hommes, qui sont entièrement formés à la lutte contre les incendies de forêt et de veld. Trente-sept pour cent (37%) du personnel de ce programme sont des femmes (le niveau le plus élevé dans tout service d'incendie similaire au monde).

Les initiatives des États membres reflètent la reconnaissance de l'importance des femmes dans la protection de l'environnement, comme en témoigne le nombre de normes internationales qui ont été intégrées dans les

politiques nationales. Ces politiques et programmes cherchent à garantir l'inclusion des femmes et la protection de leurs droits dans les initiatives environnementales, conformément aux engagements mondiaux. Toutefois, ces initiatives ne reconnaissent que très peu l'action et la voix des femmes, ainsi que le vaste réservoir de connaissances qu'elles possèdent en matière de gestion de l'environnement. Le Zimbabwe a souligné dans son rapport que les politiques de lutte contre le changement climatique doivent être appropriées par les communautés et tenir compte de la dimension de genre. La reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion de l'environnement améliorerait l'efficacité de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Il convient de rappeler que le prix Nobel de la paix, attribué à la première femme noire africaine, le professeur Wangari Mathai, a été décerné en reconnaissance de son travail dans le domaine de la gestion de l'environnement.

F. THÈME 6. FINANCES ET BUDGET SUR LE GENRE

Selon la DFA, les États membres sont tenus de : "Accroître l'accès des femmes aux ressources financières des budgets publics grâce à la budgétisation axée sur le genre, aux marchés financiers ciblant les plans de relance économique et aux fonds spécialisés des partenaires de développement destinés à soutenir les projets des femmes visant à les rendre économiquement autonomes, et mobiliser des ressources par le biais du FFA, ainsi que des ressources pour la mise en œuvre des activités de la Décennie en général, et des domaines prioritaires en particulier, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie."

La budgétisation sensible au genre (BSG) devient obligatoire et son application est rendue plus efficace dans la plupart des pays. D'autres approches locales permettent de renforcer l'intégration de la dimension de genre dans les programmes et les projets.

Un nombre croissant de pays a déclaré appliquer la budgétisation sensible au genre. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Bénin, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Kenya, du Liberia, du Maroc, du Mozambique, de la Namibie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de l'Ouganda et du Zimbabwe.

Au-delà du financement de programmes sectoriels, des efforts sont entrepris pour mettre en place des dispositions institutionnelles et renforcer les capacités afin de soutenir l'intégration de la dimension de genre dans les processus de budgétisation et de planification du secteur public. Les ministères chargés du genre et des finances ont mené des interventions, notamment une formation à la budgétisation sensible au genre pour le personnel responsable de l'allocation des ressources, du suivi et de l'évaluation au Bénin et au Liberia. L'Éthiopie a déclaré avoir dispensé une telle formation aux niveaux fédéral et régional, en plus de l'élaboration de directives sectorielles d'allocation des ressources tenant compte de la dimension de genre. Le Rwanda impose aux organismes dépensiers de soumettre des déclarations budgétaires sur le genre en même temps que leurs budgets sectoriels. Les ministères ougandais

sont dans l'obligation d'obtenir un certificat de la Commission pour l'égalité des chances, sans lequel leur document budgétaire ne sera pas pris en compte.

La création de fonds spéciaux pour les femmes entrepreneurs dans l'agriculture et d'autres secteurs constitue une tendance croissante. Le Maroc a indiqué la création du Fonds Damane Ilayki qui fournit des garanties préférentielles pour permettre aux femmes de créer des PME. Ce programme a mobilisé 18,5 millions de DH de crédit pour les femmes afin de créer de nouvelles entreprises, depuis mars 2015. Le gouvernement a également mis en place le Programme Maghreb Moubadarat apportant un soutien financier et technique aux organisations de la société civile qui accordent des microcrédits aux femmes entrepreneurs et aux coopératives d'entreprises. Le Sénégal a fait état de la mise en œuvre de programmes similaires, notamment un Programme d'entrepreneuriat rapide pour les jeunes et les femmes (Délégation Générale à l'Entrepreneuriat

“Les initiatives des États membres reflètent la reconnaissance de l'importance des femmes dans la protection de l'environnement, comme en témoigne le nombre de normes internationales qui ont été intégrées dans les politiques nationales.”

Rapide - DER) créé en décembre 2017 par décret présidentiel et évalué à 30 milliards de francs CFA. Les programmes de la Zambie suivent la même voie et prévoient un mécanisme d'hypothèque et des plans pour créer une banque pour les femmes, depuis 2015 [Ibid.]

La mise en place de ces fonds marque le début important d'une évolution impérative vers des investissements conséquents en faveur des femmes qui permettront d'accélérer l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement. Ces programmes devraient donc être poursuivis à une échelle exponentielle au cours de la nouvelle décennie d'inclusion financière, en reconnaissant que l'inclusion des femmes est un catalyseur de la croissance et de la prospérité. Pour que ces investissements portent leurs fruits, les États membres doivent s'assurer que les ministères des finances et les banques centrales étayent leurs politiques fiscales et monétaires à court, moyen et long terme par la collecte et l'analyse de données sensibles au genre qui projettent avec précision l'impact de ces interventions sur les femmes et les filles ainsi que sur les hommes et les garçons. [Sen, Gita. "Gender Mainstreaming in Finance Ministries." World development 28.7 (2000): 1379-1390. Web.

Le Bénin, le Cameroun, Djibouti, l'Eswatini, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, Madagascar, la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont indiqué que certains groupes de femmes avaient eu accès au Fonds de l'UA pour les femmes africaines (UA-FFA). Les ressources du FFA ont été utilisées pour mettre en œuvre des interventions sur les thèmes de la DFA, telles que la réhabilitation d'un centre de santé et la fourniture d'intrants agricoles à Djibouti, la réalisation d'une étude sur l'intégration de la dimension de genre en Guinée-Bissau et des interventions visant à réduire le taux de mortalité maternelle au Nigeria.

Malgré toutes ces interventions, les contraintes en matière de ressources sont en tête des défis énumérés dans les thèmes de la DFA. Le bilan à mi-parcours de la DFA en 2015 a fait état d'inquiétudes liées au fait que les mesures d'intégration ne se sont pas traduites par une augmentation des ressources allouées au genre. Le Rwanda a indiqué que la BSG représentait 49 % de son budget national au cours

Encadré 4 : Le ciblage des femmes dans les projets sectoriels à grande échelle du Nigeria

Le Nigeria a recours à une approche de soutien direct pour la budgétisation sensible au genre, avec des résultats intéressants. Cinq millions d'agricultrices et d'agro-entrepreneuses ont reçu des téléphones portables pour pouvoir accéder directement aux informations sur les intrants agricoles par le biais de comptes de portefeuille électronique. Le projet SmartWoman du ministère des TIC a permis à deux millions de femmes d'obtenir des informations pertinentes. La réhabilitation des routes vise une participation de 35 % des femmes dans le secteur des travaux publics et les femmes deviennent des leaders dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Un tiers des femmes et des jeunes filles qui attendent un traitement contre la FVV seront soulagées de leur condition par le ministère de la santé. Le gouvernement a investi 3 milliards de Naira pour cette initiative.

de l'exercice 2015-2016. En revanche, le Cameroun, la RDC, l'Eswatini et le Mali font partie des pays qui ont déclaré en 2020 que le genre représentait deux pour cent du budget national ou moins et ont souligné les tensions réelles entre la BSG et la prise en compte des contraintes économiques immédiates.

“ La mise à jour du statut à mi-parcours de l'AWD en 2015 a signalé des préoccupations exprimées quant au fait que les mesures d'intégration ne se sont pas traduites par une allocation de ressources plus élevée au genre. ”

G. THÈME 7. PAIX ET SÉCURITÉ ET VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Selon la DFA, les États membres sont appelés à : "travailler avec le Département de la paix et de la sécurité (DPS) de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et le Groupe des sages en ce qui concerne les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations unies, en mettant particulièrement l'accent sur la violence contre les femmes (VCF), la consolidation de la paix et la reconstruction".

Les rapports évoquent principalement des lois visant à criminaliser la violence sexuelle et basée sur le genre et des structures permettant de prendre en charge les victimes. L'entrée des femmes dans l'armée et la police reflète un engagement croissant en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité tenant compte de la dimension de genre. Trente (30) États membres et 5 organisations régionales ont adopté des PAN pour la RCSNU 1325. L'Ouganda et le Nigeria en sont à leur troisième PAN.

Au cours de la Décennie, des lois et des politiques ont été adoptées pour lutter contre les crimes commis à l'encontre des femmes et punir leurs auteurs. Plusieurs pays ont adopté des lois sur la violence domestique, sur les délits sexuels et des politiques nationales contre la violence basée sur le

genre. La Namibie et la Tunisie ont fait état de plans nationaux de lutte contre la traite des personnes. En 2011, le gouvernement a également adopté la Politique nationale contre la violence basée sur le genre. En 2011, le gouvernement du Rwanda a aussi adopté la Politique nationale contre la violence fondée sur le genre. La Sierra Leone a promulgué en 2012 la loi sur les infractions sexuelles, le plan d'action national contre la violence basée sur le genre ainsi que le protocole national d'orientation sur la violence basée sur le genre. L'Eswatini a également adopté des instruments juridiques, tels que le Projet de loi sur les délits sexuels et la violence

domestique de 2015, en vue d'éradiquer les violences et les abus perpétrés contre les femmes et les filles. Le Zimbabwe a déclaré avoir créé un Comité interministériel sur le viol et la réinsertion et un Plan d'action national contre le viol et les abus sexuels à l'encontre des filles

L'île Maurice a lancé en novembre 2013 une Politique d'autonomisation des victimes et de réhabilitation des abuseurs qui galvanise les efforts de dénonciation de la violence basée sur le genre, des abus sexuels et du harcèlement sur le lieu de travail.

Le Bénin a indiqué qu'en 2012, une loi nationale sur la violence contre les femmes (VCF) a été traduite dans les langues locales et popularisée au niveau local. Le Ghana a déclaré que le cadre juridique et les politiques existants, tels que la loi sur la violence domestique de 2007, loi 732, la loi sur la traite des êtres humains de 2015, loi 694, et la loi sur les enfants de 1998, loi 560, sont en cours de traduction en format vocal dans onze (11) langues ghanéennes afin de faciliter l'accès au grand public.

Politique de protection de l'enfance et de la famille 2015, politique de justice pour les enfants 2015, politique nationale sur le vieillissement 2010, politique d'alimentation scolaire 2015.

Diverses structures ont été mises en place pour traiter la question de la violence contre les femmes et promouvoir la paix et la sécurité. Le Kenya a créé un Conseil de lutte contre les mutilations génitales féminines, l'Éthiopie a mis en place 35 forums de paix dans les établissements d'enseignement, 50% des médiateurs communautaires au Rwanda sont des femmes. Au Bénin et en Ouganda, des groupes d'hommes encouragent leurs pairs à mettre fin à la violence. Des structures telles que des comités de district et nationaux sur la violence sexuelle et basée sur le genre, des centres d'écoute et des centres polyvalents sont en place au Bénin, à Madagascar, en Sierra Leone, à Maurice, en Eswatini et en Afrique du Sud. La RDC pour sa part a mis en place des centres de dialogue. Quelques-uns des centres polyvalents offrent une variété de

services, notamment un soutien psychosocial, des conseils juridiques, la préparation aux procès et l'accès à la prophylaxie post-exposition (PEP) ainsi qu'aux tests de grossesse pour les femmes. Une commission nationale pour la paix et la réconciliation a permis au Zimbabwe d'assurer la transition vers un nouveau gouvernement. L'Éthiopie quant à elle a créé un ministère de la Paix dirigé par une femme ministre

De nombreux États membres font état d'un soutien aux survivants par la mise en place de maisons d'accueil, d'une aide au rétablissement des moyens de subsistance, d'une assistance juridique et de soins de santé. Le Liberia a indiqué que les hôpitaux de comté ont créé des unités de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre (SGBV) et formé 173 agents de santé et 120 prestataires de soins de santé à la gestion clinique du viol. Quatre-vingt-dix volontaires de la santé communautaire générale (GCHV) ont été formés à l'orientation des cas de VSBG, tandis que 325 membres de 12 communautés ont été

formés à la prestation de services psychosociaux aux victimes de VSBG et à l'orientation vers les établissements de santé

De même, en Zambie, les établissements de santé offrent un traitement, des soins et un soutien aux victimes de VBG, dans le cadre des services essentiels de santé sexuelle et reproductive. Des compétences commerciales sont également proposées aux victimes de VBG afin d'améliorer leur bien-être économique. Le gouvernement a également mis en place un mécanisme de coordination national et de district pour la mise en œuvre de la loi contre la violence basée sur le genre.

Nombre de ces initiatives prises au cours de la Décennie ont contribué à atténuer les effets de la violence contre les femmes. De nombreux instruments juridiques ont été adoptés pour dissuader et punir les auteurs de violences. Des structures de soutien aux victimes de violences ont été mises en place par les gouvernements et par d'autres acteurs non étatiques. Les États

membres se sont toutefois déclarés profondément préoccupés par le fait qu'en dépit de leurs efforts incessants, la violence à l'égard des femmes se poursuit sans relâche et présente des signes de recrudescence dans certaines conditions de conflit et de pandémie telles que le COVID-19. Certains progrès ont été réalisés en matière de résolution des conflits dans des pays comme le Liberia, la Sierra Leone et l'Angola. Cependant, les conflits et l'extrémisme violent existent toujours dans plusieurs pays.

Le Rwanda s'est approprié la Déclaration internationale de Kigali

(KICD) de 2011 sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Dans le cadre de la lutte contre les normes et pratiques culturelles et religieuses discriminatoires, la Mauritanie a lancé, en novembre 2014, la campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants. Le Sénégal a indiqué que la prévalence des mutilations génitales féminines (MGF) a été réduite de 28 % en 2005 à 25 % en 2014. Le Togo a lancé le programme national de lutte contre les mariages et les grossesses d'adolescentes dans le cadre scolaire formel.

“ Les lois criminalisant la violence sexuelle et sexiste et les structures de prise en charge des victimes sont prédominantes dans les rapports. L'entrée des femmes dans l'armée et la police reflète un engagement croissant en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité sensible au genre. ”

La Mauritanie a toutefois signalé que le statut des femmes rurales est généralement médiocre, en raison de divers facteurs tels que les mutilations génitales, les mariages précoces, la polygamie, le divorce, les violences conjugales et sexuelles, l'analphabétisme, la faible participation aux processus décisionnels, le manque d'accès à la protection sociale et juridique et une sensibilisation limitée aux droits économiques et sociaux. De même, malgré les diverses mesures prises pour la mise en œuvre des normes régionales et internationales sur la violence sexuelle et basée sur le genre, le Mali a indiqué que les normes pertinentes n'avaient pas encore été intégrées dans ses lois ou politiques nationales contre la VSBG. Le pays a également noté que certaines réalités socioculturelles devront être prises en considération avant que les cadres juridiques ne soient harmonisés et intégrés dans les législations nationales. Les déclarations de ces deux pays reflètent bien les défis exprimés dans de nombreux autres rapports nationaux..

Le Togo a évoqué la nécessité de fournir une formation et une protection aux femmes réfugiées, une question importante qui n'est mentionnée dans aucun des autres rapports. Cette question pourrait être abordée dans les rapports sur les PAN, compte tenu de sa pertinence pour l'Agenda pour la paix et la sécurité.

En ce qui concerne la participation des femmes dans l'armée, le Nigeria a mis en place divers mécanismes pour enrôler les femmes dans l'armée. De 2010 à 2013, le nombre de femmes militaires engagées dans l'armée régulière est passé de 20 à 50, sans compter les femmes déployées dans des missions de maintien de la paix à l'intérieur et à l'extérieur du Nigeria. Les femmes représentent 17,8 % du nombre total d'observateurs militaires des missions de maintien de la paix des Nations unies au Ghana.

Grâce à sa politique d'intégration des femmes dans l'armée, l'Ouganda compte une femme lieutenant général et huit colonels d'ici 2019. En Ouganda, les femmes

participent aux missions de maintien de la paix. La Force de défense du peuple ougandais dispose d'une unité chargée des questions de genre qui fonctionne parfaitement. En Guinée-Bissau, des efforts sont déployés pour améliorer les conditions de vie et le statut des femmes militaires et policières, afin qu'elles jouissent des mêmes droits que les hommes et qu'elles soient protégées de la violence basée sur le genre sur leur lieu de travail <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library/Country-Profiles/Guinea-Bissau-SSR-BackgroundNote#5Ev>]

Selon un rapport de 2019 du Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, la participation des femmes dans l'armée est faible mais augmente lentement. L'arène militaire n'a pas la même visibilité que la participation politique et n'a donc pas été soumise à la même visibilité que les parlements ou les postes ministériels. La RD du Congo, le Sénégal et le Rwanda ont fait état de 4% de personnel féminin dans l'armée, tandis que le Kenya et le Mali en ont signalé 8%. La représentation des

femmes dans les forces de l'ordre, y compris la police, est également faible.

Des quotas obligatoires pour le recrutement de femmes dans la police ont été mis en place en Ouganda et en Angola. Un nombre croissant d'unités de protection de la famille et de l'enfant ont été créées dans les unités de police de plusieurs pays.

Plusieurs États organisent des formations destinées aux militaires, aux policiers et aux civils sur la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre en période de conflit.

Au cours de la DFA, le secteur de la paix et de la sécurité des femmes a gagné en visibilité. La violence contre les femmes et les conflits incessants ayant des effets brutaux sur le corps des femmes, leurs moyens de subsistance et leur bien-être psychologique ont suscité la nécessité de prendre des mesures urgentes pour créer un environnement où les femmes peuvent jouir de leur droit à la paix. En 2014, deux décisions de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) sont remarquables au

regard des réalisations de la Décennie. La première a été la nomination par le président de la Commission de l'UA d'une envoyée spéciale pour la paix et la sécurité des femmes, qui sera établie au sein du département de la paix et de la sécurité. La seconde était une décision prise par les ministres en charge du genre et des affaires féminines demandant au Conseil de paix et de sécurité de créer le Réseau des femmes africaines dans la prévention des conflits et la médiation qui a ensuite été mis en place en 2017 sous la nomenclature, FemWise-Africa. Les réalisations liées à ces deux décisions démontrent la reconnaissance de l'agence, du rôle et de l'importance stratégique de la contribution des femmes en réponse au malaise des conflits qui sévissent sur le continent. [<https://www.peaceau.org/uploads/final-concept-note-femwise-sept-15-short-version-clean-4-flyer.pdf>]

Depuis sa création officielle en 2017, FemWise-Africa a formé des femmes médiatrices impliquées dans la médiation des voies I, 2 et 3

Le Bureau de l'Envoyé spécial s'est fortement engagé dans le soutien et le suivi de la préparation des Plans d'action nationaux (PAN) pour la RCSNU 1325 par le biais d'un Cadre de résultats continental. La Côte d'Ivoire l'a adopté pour la première fois en 2007. En 2020, 30 pays ont adopté des PAN pour la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et des résolutions connexes. Vingt-quatre de ces PAN ont été adoptés pendant la Décennie de la femme africaine. Voir l'Annexe 1. L'Afrique de l'Ouest compte le plus grand nombre de pays (13) ayant adopté les PAN. La SADC et les sous-régions du Maghreb sont les dernières régions à avoir adhéré au programme, l'Angola et le Mozambique en 2017/2018 et la Tunisie en 2018. L'Ouganda occupe la première place dans la mesure où il a élaboré son PAN de troisième génération. Cinq autres pays ont adopté des PAN du WSP, ce qui porte le nombre total à 29

Le Bureau de l'Envoyé spécial a indiqué que l'inclusion de la parité et des dimensions de genre dans les près de 20

négociations de paix en Afrique s'est heurtée à des défis persistants. FemWise est également en accord avec cette évaluation. [Obid. Page 35] FemWise also concurs with this assessment.

Les conflits sont de loin l'un des plus grands défis auxquels l'Afrique est confrontée. La paix est une condition fondamentale du développement. En Éthiopie, la Chambre de la Fédération a élaboré une directive nationale sur l'intégration de la dimension de genre afin de garantir la pleine participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix, y compris à la négociation et à la mise en œuvre des accords de paix. Une leçon importante tirée du travail de l'envoyé spécial dans le suivi des PAN est la localisation des plans d'action tels que les plans de district en Ouganda. Il est de plus en plus évident que l'arbre de la paix se développe à partir de la racine et vers le sommet. La Campagne pour faire taire les armes d'ici 2020 a été prolongée en tant qu'objectif évolutif jusqu'en 2030. À cet égard, la campagne offre un cadre

général pour la poursuite du plaidoyer en faveur de l'intégration des femmes et de leurs besoins dans les processus de paix en Afrique. L'UA elle-même a

mis en place des structures importantes pour veiller à ce que les femmes soient placées au centre de ces efforts.

“ Le Bureau de l'Envoyé spécial a indiqué que l'inclusion de la parité des sexes et des dimensions de genre dans les près de 20 négociations de paix en Afrique s'est heurtée à des défis persistants.”

H. THÈME 8. GOUVERNANCE ET PROTECTION JURIDIQUE

Conformément à la DFA, les États membres sont invités à : "Conjointement avec le Département des affaires politiques, la Direction des femmes, du genre et du développement soutenir la participation des femmes aux processus politiques et électoraux dans les pays organisant des élections au cours de la Décennie, ainsi que la mise en œuvre des questions de genre dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et les plans d'action nationaux. Conjointement avec le Bureau du Conseiller juridique et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission de Banjul), parvenir à la ratification universelle du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et à sa domestication.

Quarante-deux (42) États ont désormais ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Treize États (Botswana, Burundi, République centrafricaine, Tchad, Égypte, Érythrée, Madagascar, Maroc, Niger, République arabe sahraouie démocratique, Somalie, Soudan du Sud et Soudan) ne l'ont pas encore ratifié. Les trois États qui n'ont ni signé ni ratifié le protocole sont le Botswana, l'Égypte et le Soudan. Cependant, des lois et des services visant à protéger et à sauvegarder les droits des femmes contre toutes sortes de violences et d'abus sont désormais en place dans de nombreux États membres. Une augmentation régulière du nombre de femmes dans le système judiciaire et les forces de l'ordre est observée.

Presque tous les pays sont dotés de dispositions constitutionnelles qui protègent les droits fondamentaux des citoyens contre la discrimination et les abus. En outre, les pays ont indiqué l'existence de lois, de codes pénaux et de déclarations politiques

visant à protéger toutes les femmes contre la violence, et à protéger leurs droits à la planification familiale, à la terre, aux pensions alimentaires, à la garde et à la citoyenneté de leurs enfants. Une assistance juridique relative à ces droits est fournie au Mozambique, au Zimbabwe, au Kenya et en Éthiopie. Les femmes ont obtenu le droit d'être protégées contre le viol, y compris le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables et la traite de leurs personnes dans de nombreux pays ayant répondu au questionnaire. Les droits à la parité en termes d'allocations fiscales, de quotas et de succession voient le jour. L'Afrique du Sud a adopté en 2000 une loi sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste (PEPUDA), qui est une loi anti-discrimination complète. L'Eswatini dispose d'une unité de réforme législative chargée de mettre les lois obsolètes en conformité avec la Constitution, qui est la loi suprême.

Les mesures destinées aux victimes et aux survivants de la violence basée sur

le genre sont notamment des lignes d'assistance téléphonique permettant aux victimes de signaler les abus et de recevoir des conseils, des centres d'écoute et/ou des structures d'hébergement pour répondre aux besoins psychosociaux des victimes de violence basée sur le genre et des maisons de justice pour combler les lacunes concernant l'accès des femmes à la justice. Le Madagascar, le Bénin, le Togo, le Maroc, l'Ouganda, la Sierra Leone, la Guinée Bissau, l'Eswatini, le Zimbabwe et l'île Maurice ont déclaré avoir mis en place certaines de ces mesures.

L'île Maurice est le seul pays ayant déclaré avoir établi un code national de gouvernance d'entreprise pour assurer l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la gestion des entreprises et dans les conseils d'administration. Néanmoins, l'Afrique est en avance sur les autres continents en termes de représentation des femmes dans les conseils d'administration. Selon une évaluation du MAEP par la CEA, "la représentation des femmes aux postes de direction et de gestion

dans le secteur privé est négligeable. Le secteur privé est réputé pour ne pas respecter le droit du travail, notamment le régime de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les droits des travailleuses. L'incapacité du gouvernement à faire respecter les codes et les normes dans ce secteur a entraîné des conséquences malheureuses"[UNECA. 2016. Gender Equality and the Africa Peer Review Mechanism. Addis Ababa. P4]

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à tenter de participer aux processus électoraux, mais des problèmes persistants tels que le faible accès au financement et la conviction que les femmes sont soumises aux hommes commencent à refaire surface. Les partis politiques accordent toujours la priorité à l'obtention de voix plutôt qu'à l'égalité des sexes dans le choix de leurs candidats. De nombreux processus électoraux sont empreints de violence, ce qui rend la participation des femmes dangereuse et les expose à des arrestations et des emprisonnements

arbitraires. Les contraintes financières constituent un obstacle de taille à la participation des femmes aux processus électoraux.

Les pays qui ont adopté des politiques positives en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ont enregistré une croissance considérable de la participation des femmes à la vie politique. Le principe de parité de l'Union africaine a donné lieu à la campagne 50/50 ou au mouvement pour la parité dans plusieurs pays, notamment dans le cadre de la SADC qui a adopté son protocole sur le genre et le développement stipulant que d'ici 2015, 50% des postes de décision dans les secteurs public et privé seront occupés par des femmes[SADC. 2009. SADC framework for achieving gender parity in political and decision making positions by 2015] Vingt (20) pays d'Afrique disposent désormais de politiques de quotas électoraux[Angola, Burkina Faso, Burundi,Cape Verde, Eritrea, Kenya,Lesotho, Mozambique, Namibia, Rwanda, South Africa, South Sudan, Sudan,Tanzania,

Uganda, Zimbabwe; upcoming are Benin and Sierra Leone (Bauer, Gretchen)]

En ce qui concerne l'aide aux femmes pour leur permettre de s'orienter sur certains de ces sentiers difficiles dans les processus électoraux, le Kenya a indiqué qu'il accordait une aide financière provenant d'un fonds d'affectation spéciale pour la démocratie et d'un fonds d'aide juridique aux jeunes aspirantes. Le Nigéria a créé un fonds d'affectation spéciale de 600 000 dollars pour aider les femmes candidates à faire campagne et à mener leurs activités connexes. La Commission électorale du Malawi a pris l'initiative d'accorder aux femmes et aux personnes handicapées une réduction sur les frais de nomination et une réduction de 25 % pour les jeunes

Le Nigéria pour sa part veille à assurer la nomination de femmes dans le système judiciaire, à l'instar de plusieurs autres États comme le Burundi, dont la Constitution de 2018 précise qu'au moins 30 % des

magistrats doivent être des femmes.

Le Rwanda a mis en place un centre d'information sur la gestion de la VBG afin de recueillir des données sur ce phénomène.

Les rapports ne montrent aucune preuve de collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseiller juridique, la Direction du genre ou le Département des affaires politiques pour parvenir à la ratification universelle du Protocole de Maputo. Cette situation soulève un problème important, à savoir l'absence de synergie entre des entités puissantes pour atteindre des objectifs stratégiques. Le rapport de la CEA sur le genre dans le MAEP souligne le manque de lignes d'interaction claires entre le Rapporteur spécial sur les droits des femmes en Afrique, l'Envoyé spécial pour la paix et la sécurité, la Direction du genre de l'UA, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Ce manque de synergie conduit à la production d'un certain

nombre de bons rapports qui ne sont pas utilisés de manière optimale. Ainsi, malgré d'excellents mécanismes, le fossé entre les bonnes politiques et les réalités existentielles des femmes continue de se creuser.

Les défis mentionnés dans les rapports concernent le manque de ressources humaines et financières,

la faible participation des femmes à la prise de décision, les systèmes juridiques ancrés dans la tradition et la religion qui entretiennent la probabilité d'une discrimination basée sur le genre, ainsi que le manque de sensibilisation des femmes et des hommes aux droits des femmes.

“Les pays dotés de politiques positives en faveur de l'égalité des sexes ont connu une croissance considérable de la participation des femmes en politique.”

I. THÈME 9. PARTICIPATION DES FEMMES AUX PRISES DE DÉCISION

Conformément à la DFA, les États membres sont tenus de mettre en œuvre le principe de parité de l'UA en accord avec la politique de l'UA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de veiller à ce que les objectifs d'égalité des chances pour les femmes aux postes de décision, dans les domaines politique (législatif), judiciaire et exécutif, soient réalisés.

La politique de l'UA en matière de genre a fixé les objectifs suivants pour parvenir à la parité : la mise en place d'une politique, de mécanismes institutionnels et de processus d'ici 2010 et la volonté d'atteindre la parité dans les organes de l'UA, les États membres et les commissions économiques régionales (CER) d'ici 2015.

L'Algérie, le Bénin, le Cameroun, les Comores, le Congo, Djibouti, la RDC, le Kenya, le Maroc, le Niger, le Rwanda, le Sénégal et le Togo figurent parmi les pays qui ont adopté des dispositions constitutionnelles, des lois et des politiques nationales imposant la parité entre les hommes et les femmes dans les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, dans les listes des partis politiques ainsi que dans le secteur public. La Sierra Leone élabore actuellement sa loi sur la parité entre les hommes et les femmes.

Les quotas sont une approche fréquemment citée pour augmenter la représentation des femmes aux postes publics de haut niveau, élus ou nommés. Le Burundi, le Congo, Djibouti, l'Eswatini, le Maroc et le Niger ont ratifié des lois fixant des exigences minimales pour la représentation des femmes au sein du cabinet, des organes législatifs et/ou du pouvoir judiciaire, en commençant par des seuils bas et en les augmentant au fil du temps. La République de Djibouti indique avoir fait passer son quota de 10 % à 25 %. Le Niger déclare son intention d'augmenter ses quotas de 15 et 25 % de représentation des femmes pour les postes élus et nommés, respectivement, à 25 et 30 %.

L'efficacité des exigences de représentation minimale varie selon les pays. Selon la République de Djibouti, son parlement

a réalisé d'importants progrès, passant de zéro femme en 2000 à 13 % en 2008, 11 % en 2013 et 26,2 % en 2018. L'Eswatini, en revanche, a indiqué que la représentation des femmes au parlement a régulièrement diminué, passant de 13 % en 2008 à 2 % en 2013 et 3 % en 2018, soit un dixième de son quota de 30 %. L'Eswatini attribue ce défi, du moins en partie, à l'attrait de ses mesures d'urgence en vertu desquelles le parlement atténue la participation insuffisante des femmes en désignant des femmes pour occuper les sièges désignés aux femmes représentant chaque région. Cette mesure est devenue plus attrayante pour les femmes candidates, qui la perçoivent comme plus facile et choisissent donc d'obtenir ces nominations plutôt que de participer aux processus d'élections générales. Le Burundi dispose également d'une mesure de ce type qui exige de la Commission électorale indépendante qu'elle prenne des mesures correctives par le biais du Conseil communautaire si la représentation des femmes au Parlement n'atteint pas 30 %, comme

le prévoit la nouvelle Constitution.

L'Angola, l'Eswatini, le Cameroun, les Comores, le Congo, Djibouti, la RDC, la Guinée Bissau, le Mali, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe ont adopté des politiques nationales sur la parité et l'égalité entre les hommes et les femmes. La politique de la Sierra Leone en matière de genre est en attente d'adoption. Des pays comme le Maroc ont déclaré avoir également élaboré des stratégies pour institutionnaliser l'équité entre les hommes et les femmes dans la fonction publique, tout en révisant les politiques de ressources humaines pour tenir compte de la maternité et des besoins familiaux des femmes.

Les résultats de ces interventions ont été mitigés, toutes branches confondues. En ce qui concerne la représentation parlementaire des femmes, le Rwanda a chuté en dessous de son niveau de 2017 (64 %), mais a conservé la tête au niveau mondial avec 61,3 % en 2018. Alors qu'aucun autre pays n'a atteint ou dépassé la parité parlementaire, la volonté politique manifestée dans ce sens a permis de réaliser des avancées notables. Les femmes parlementaires de pays comme la Namibie, l'Afrique du Sud et le Sénégal ont fait des progrès constants tout au long de la décennie pour atteindre une représentation des femmes dans les parlements nationaux comprise entre 35 et 46 %. Selon l'Union interparlementaire, ces pays dépassent la moyenne de 24,4 % pour l'Afrique subsaharienne en 2020. [ibid.] These countries surpass the 2020 average for Sub-Saharan Africa of 24.4 percent, as reported by the Inter-Parliamentary Union. [Inter-Parliamentary Union. Women in Parliament: 1995-2020. ipu.org. 2020.]

La représentation dans les branches exécutives montre également quelques progrès, tout en soulignant le faible impact des amendements juridiques et constitutionnels sur la parité hommes-femmes en l'absence de la volonté politique de les faire appliquer. Éthiopie Le Rwanda et les Seychelles figurent L'Éthiopie, le Rwanda et les Seychelles sont en tête de liste des pays où les femmes occupent 50 % des postes ministériels en 2019. La Guinée-Bissau les rejoint en 2020, alors qu'elle comptait trois femmes sur 18 sièges ministériels en 2019. L'Afrique du Sud a également

rejoint cette liste avec un cabinet à 50/50 en 2020, soit 14 hommes et 14 femmes. Au Kenya, au Mali et en Ouganda, la représentation ministérielle s'élève respectivement à 33,3 %, 34,4 % et 36,7 %. Le Maroc, qui compte une femme ministre pour 17 hommes, est le pays le moins performant dans cette catégorie, derrière l'île Maurice, le Nigéria et le Soudan, qui se situent tous juste en dessous de 10 % de représentation. [Zipporah Masau. African Renewal Magazine.]

Malgré la disparité des progrès réalisés par les États membres en matière de représentation des femmes dans l'exécutif, la portée intersectorielle croissante des femmes africaines est prometteuse. Les premières tendances, selon lesquelles les femmes étaient seules et confinées à la supervision des ministères des affaires sociales, de la famille et de la protection des femmes et des enfants, ont fait place à un plus grand nombre de femmes nommées à des portefeuilles d'une importance nationale plus élevée et plus centrale. Les femmes ministres des finances ont augmenté de

52,9 %, les ministres de la défense de 30 % et les ministres des affaires étrangères de 13,6 % en 2019.[ibid.]

Les lacunes dans un secteur peuvent ne pas entraîner une faible représentation dans un autre, comme le montre le cas de l'île Maurice. Le système judiciaire du pays a dépassé l'exigence de parité, les femmes représentant respectivement 54,5 % et 66,7 % des juges et des magistrats. Au Lesotho, les femmes représentent moins d'un quart de chaque chambre du parlement et 2 des 27 sièges du cabinet, mais elles peuvent se targuer d'occuper les postes de président de la Cour suprême, de président du Sénat, de gouverneur de la Banque centrale et de président de l'Assemblée nationale. La Guinée-Bissau, tout en atteignant la parité au sein du gouvernement, affiche une participation des femmes de 13,7 % à la chambre basse du parlement et aucune femme à la chambre haute.[SDGEA 2019] Guinea Bissau, while achieving parity in cabinet, shows 13.7 percent women's participation in the lower house of parliament and no women in the upper house.[IPU. Women in Politics: 2020.

Les défis cités dans les rapports sont notamment le manque de sensibilisation des hommes et des femmes aux droits des femmes, le faible accès à l'éducation, l'insuffisance de données ventilées par sexe sur les disparités économiques, les normes traditionnelles sexistes, l'absence de base de données sur les femmes qualifiées pour des rôles décisionnels, le manque de volonté politique des autorités pour faire respecter les quotas de genre pour les nominations dans les partis politiques et pour créer des politiques de ressources humaines favorables aux femmes dans le secteur public, les fonds limités pour mettre en œuvre les plans d'action de promotion des droits des femmes et l'inefficacité du lobbying et de l'engagement des ONG et des organisations de femmes pour faire évoluer la situation. Les recommandations proposées par les pays rapporteurs pour avancer sont les suivantes : renforcer la volonté politique d'appliquer les lois et les politiques protégeant les droits des femmes ; adopter des lois sur la parité entre les hommes et les femmes ; améliorer le niveau de représentation des femmes dans les domaines des médias et des TIC ; mettre en place des systèmes de collecte et de traitement des données, de suivi et d'évaluation des progrès

en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ; et renforcer les efforts d'information, de sensibilisation et de formation des hommes et des femmes sur les droits des femmes.

“ Les États membres sont tenus de dynamiser le mouvement des femmes africaines et encadrer de jeunes femmes et hommes leaders et professionnels, à la fois en Afrique et dans la diaspora, pour qu'ils soient des champions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. ”

J. THÈME 10. ENCADREMENT DES JEUNES (HOMMES ET FEMMES) POUR EN FAIRE DES DEFENSEURS DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Conformément à la DFA, les États membres sont appelés à : dynamiser le mouvement des femmes africaines et à encadrer les jeunes dirigeants et professionnels, hommes et femmes, en Afrique et dans la diaspora, afin qu'ils deviennent des défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes.

Une prise de conscience croissante des dangers de la discrimination et de l'injustice envers les femmes a suscité l'urgence d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Au niveau politique, de grands progrès ont été réalisés depuis la Conférence de Pékin de 1995, et ont été renforcés par les réalisations de la Décennie de la femme africaine. Malgré tout, le chemin à parcourir est manifestement encore long. Il existe une nouvelle prise de conscience du fait que la capacité d'action et la voix des femmes, bien que puissantes, nécessitent encore le pouvoir de l'État et des acteurs non étatiques pour atteindre l'objectif final. Les hommes et les jeunes ont été identifiés comme des acteurs essentiels dans la lutte pour la justice de genre et la GEWE. Les leçons tirées des expériences passées ont permis de réaliser que les personnes, leur consentement et leur soutien sont les principaux moteurs du changement. Dans ce contexte, les États membres ont été invités à dynamiser le mouvement des femmes africaines et à encadrer la nouvelle génération d'activistes et de promoteurs qui prendront le relais de la génération actuelle. À cet effet, les États membres ont pris certaines mesures, tout comme l'Union africaine, les Nations unies et le mouvement des femmes africaines, pour répondre à cette exigence.

Les efforts visant à encadrer les jeunes hommes en tant que défenseurs de l'autonomisation des femmes se sont fortement concentrés sur les sujets de la violence basée sur le genre et de la santé sexuelle et reproductive. Les programmes qui vont dans ce sens sont le Kwakha Invodza et le MAVAA au Swaziland, le Khuluma Noda en Afrique du Sud, un mouvement de bien-être social qui permet aux

jeunes hommes et aux garçons de devenir des défenseurs de la lutte contre la violence basée sur le genre, et Ophenta au Mozambique qui a sensibilisé 16 000 jeunes hommes aux droits des femmes. Men Engage est un vaste réseau mondial qui met en œuvre des programmes similaires dans des pays tels que le Togo, l'Eswatini et environ 22 autres pays africains. Leur travail est mené en partenariat avec des organisations de la société civile axées sur l'autonomisation et la santé des femmes, ainsi qu'avec les ministères de la jeunesse et des sports, de l'éducation et de la santé. Le Maroc a mis en place des centres de santé dans les écoles et les universités afin de dispenser des formations et d'assurer un encadrement. La Sierra Leone, l'Ouganda, Djibouti, les Comores, la RDC, le Maroc, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Niger, la Guinée Bissau, l'Angola, la Namibie, le Mozambique et Maurice ont déclaré disposer de programmes de mentorat pour les jeunes. Ces investissements ont eu un effet multiplicateur, car ils ont permis de former des défenseurs

masculins pour défendre les droits, la protection et l'autonomisation des femmes auprès de leurs pairs.

Par ailleurs, il s'agit également d'inciter les acteurs clés de la société à mettre fin à la discrimination basée sur le genre et aux pratiques préjudiciables aux femmes. L'Éthiopie a fait état d'un vaste programme visant à impliquer l'ensemble de la communauté, y compris les hommes et les chefs religieux, pour mettre fin aux mutilations génitales féminines (MGF). Grâce à la stratégie de conversation communautaire gérée par des facilitateurs de dialogue communautaire, 30 à 50 personnes de toutes les couches de la communauté se réunissent pour discuter des effets néfastes des MGF et pour accélérer les actions visant à éliminer cette pratique. Le Ghana célèbre chaque année la Journée internationale pour l'élimination de la fistule obstétricale en collaboration avec les chefs, les reines-mères, les leaders d'opinion et les chefs religieux. L'Égypte a mis en place un programme visant

à modifier certaines pratiques culturelles et sociales malsaines en mobilisant les médias, les clercs religieux et les établissements d'enseignement. Ce programme est également crucial dans la mesure où il fournit aux jeunes les conseils nécessaires, notamment en matière de dénonciation de la violence à l'égard des femmes et des filles.

L'encadrement des filles et des femmes pour leur permettre de se considérer comme des leaders, comme des personnes méritant des droits, comme ayant une voix digne de respect est prépondérant dans le mouvement des femmes mené par de nombreuses organisations de la société civile. Au Mali, le Réseau des jeunes femmes a été créé pour renforcer le leadership et le développement dans le pays. Le Sénégal a déployé des efforts pour soutenir un réseau de jeunes filles au sein du réseau Population & Développement (PopDEV). Le Niger a indiqué qu'il mettait en œuvre un programme "Teenagers" visant à retarder le mariage précoce des jeunes filles. Le Ghana signale que 7

278 filles et garçons ont participé à un programme de mentorat visant à autonomiser les filles et à renforcer leurs capacités de leadership dans tout le pays. Une base de données pour tous les groupes de filles au Ghana a été créée pour aider à les identifier en vue d'un soutien.

La Zambie a également créé l'initiative Boys to Men, qui propose des conseils et du mentorat, une éducation et un dialogue en groupe, ainsi que des conversations communautaires pour promouvoir des relations équitables entre filles et garçons, ainsi qu'entre hommes et femmes. Cette initiative défend et illustre également les relations positives et non violentes entre les hommes et les femmes.

Le mouvement HeForShe mis au point par ONU Femmes prend de l'ampleur dans le monde entier en appelant les personnes de tous les sexes à être solidaires des femmes afin de créer une force pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette campagne incite les hommes influents à devenir des défenseurs de l'égalité entre les

hommes et les femmes qui plaident auprès de leurs pairs en faveur des droits, de la protection et de l'autonomisation des femmes. La Zambie et le Ghana ont déclaré avoir lancé la campagne de solidarité HeForShe. Le Chef suprême Kyungu du Malawi, un leader culturel influent, Ron Archer, un célèbre coach en leadership transformatif des États-Unis d'Amérique, et Gilberto Macuacua, une personnalité des médias au Mozambique, ont déclaré être des HeForShe. Le président Macky Sall du Sénégal, le Kabaka du Buganda, le président Paul Biya du Cameroun, le président Uhuru Kenyatta du Kenya,

le Président Ernest Bai Koroma de Sierra Leone, le musicien malien Salif Keita sont tous des promoteurs de HeforShe. Cette campagne a influencé le renversement des normes sociales et des valeurs qui discriminent les femmes. Grâce à cette campagne de solidarité HeforShe pour l'égalité entre les hommes et les femmes lancée par ONU Femmes, le président de la République du Rwanda, S.E. Paul Kagame, a été sélectionné parmi les champions mondiaux pour faire progresser l'engagement des garçons et des hommes dans le programme d'égalité entre les hommes et les femmes.

En plus de la mobilisation des hommes, les femmes africaines se sont également mobilisées dans le cadre du Réseau de leadership des femmes africaines (AWLN) qui a été lancé à New York en juillet 2017 sous les auspices de la Commission de l'Union africaine par le biais du Bureau de l'Envoyé spécial pour la paix et la sécurité, des Nations unies par le biais du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et de l'Entité pour l'égalité des sexes, ONU Femmes. La Présidente Ellen Johnson Sirleaf est la marraine du réseau. La République fédérale d'Allemagne parraine le réseau et s'apprête à mobiliser des ressources auprès de divers partenaires de développement. Le réseau repose sur six piliers : gouvernance et participation politique, paix et sécurité, finances et entrepreneuriat féminin, leadership des jeunes, agriculture et mobilisation sociale. Le pilier de la jeunesse a dynamisé un mouvement grandissant de jeunes femmes qui font entendre leur voix dans les organisations décisionnelles de l'Union africaine. Le mentorat est l'une des stratégies clés de l'AWLN. En 2019 et 2020, à l'invitation du président du Kenya, S.E. Uhuru Kenyatta, les jeunes leaders de l'AWLN se sont réunis à Nairobi pour dialoguer avec d'anciennes présidentes et d'éminentes femmes leaders africaines.

En septembre 2019, l'AWLN avait lancé 25 branches nationales.

La création de COATLA, le Conseil des chefs traditionnels et culturels africains, en 2019, avec le soutien d'ONU Femmes et en collaboration avec le système des Nations unies et les OSC, offre une opportunité de mobiliser les chefs traditionnels qui sont des conservateurs et principalement des hommes

“ Le mouvement HeForShe développé par ONU Femmes prend de l'ampleur à l'échelle mondiale dans son appel aux personnes de tous les genres à se montrer solidaires des femmes afin de créer une force pour l'égalité des sexes. ”

pour mettre fin au mariage des enfants, aux MGF et à d'autres pratiques discriminatoires. Le Conseil prévoit un centre unique de connaissances et de ressources à l'usage de l'UA et d'autres parties prenantes concernées.

Ces réalisations témoignent du capital social qui a été généré pour faire de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes une réalité dans un avenir que l'on espère proche. La prise de conscience que les lois peuvent dissuader mais ne changent pas nécessairement les cœurs et les esprits sur des croyances et des attitudes ancrées de longue date signifie que le continent va dans la bonne direction. Les lois doivent soutenir l'important travail de changement des attitudes et des comportements.

Les États membres ont proposé de renforcer la sensibilisation des jeunes aux instruments juridiques de promotion et de

protection des femmes et des jeunes, afin de leur donner les moyens de dénoncer la violence basée sur le genre. Cette sensibilisation devrait également encourager l'intégration des jeunes dans les initiatives et les structures mises en place en faveur de leur santé, afin d'assurer un changement des attitudes et des comportements relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes

“Les États membres ont proposé d'intensifier la sensibilisation des jeunes sur les instruments juridiques qui promeuvent et protègent les femmes et les jeunes afin de les outiller pour dénoncer la VBG. ”

3ÈME PARTIE. ANALYSE DU DEGRÉ D'APPLICATION PAR LES ÉTATS MEMBRES DES MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE PROPOSÉES DANS LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DFA

A. Mécanismes institutionnels

La mise en œuvre par les États membres des initiatives de la GEWE pour la Décennie a été centralisée sur les ministères en charge du genre. Presque tous les États membres disposent de ministères chargés du genre, la Sierra Leone venant de mettre en place le sien en 2019. Au-delà de ces entités nationales, plusieurs pays disposent sur une base sectorielle et géographique des mécanismes décentralisés de promotion du genre. La Namibie, le Mozambique, le Rwanda,

ont établi des groupes de travail permanents nationaux et régionaux sur le genre, des conseils et autres organes de ce type chargés de prendre des décisions et d'agir de manière décentralisée. La République du Congo a créé un comité national de suivi pour la mise en œuvre des activités de la DFA, tandis que le mécanisme de l'Afrique

du Sud fonctionne à partir du bureau du Président. Un grand nombre de ces mécanismes constituent des partenariats avec des ONG, des OSC, des universités et le secteur privé en vue d'institutionnaliser la coordination multisectorielle. Le Sénégal a établi un partenariat avec le laboratoire sur le genre de l'Université Cheik Anta Diop pour suivre et rendre compte des statistiques relatives au genre. Certains pays ont pris des mesures pour intégrer le genre dans la collecte de données sur tous les secteurs. Il s'agit notamment du Togo, de Madagascar, du Cameroun et du Maroc.

B. Plaidoyer et lobbying

Les États membres ont placé le plaidoyer au cœur de leurs stratégies de promotion des droits des femmes, reconnaissant que les comportements et les perceptions l'emportent sur les instruments juridiques pour décider du bien-être des femmes. L'Angola a fait preuve de créativité dans son initiative de publier des projets de loi sous forme de bande dessinée pour les diffuser au grand public. La Namibie, l'Eswatini, l'île

Maurice, le Mozambique, le Togo, le Niger, le Maroc, le Cameroun et Madagascar, le Nigéria et la Guinée Bissau ont eu recours à l'infrastructure médiatique privée et publique pour diffuser des messages sur un large éventail de questions allant de la santé sexuelle et reproductive aux problèmes de violence basée sur le genre, au mariage précoce et au droit des filles à l'éducation. Cet engagement a nécessité l'utilisation de stations de radio communautaires et une formation sur le genre pour le personnel des médias et d'autres parties prenantes. Le Niger se distingue par l'adoption d'une charte imposant aux médias une meilleure représentation des femmes.

Certains États membres ont mis à profit le pouvoir des hommes, des garçons et des structures sociétales dominées par les hommes pour en faire des agents du changement en faveur de l'autonomisation des femmes. Le Sénégal, le Togo, Djibouti, le Congo, l'Angola, la Namibie, le Mozambique, le Bénin, l'île Maurice, l'Eswatini, le Rwanda et l'Afrique du Sud ont mis en place des clubs de maris, des écoles pour

maris et d'autres réseaux permettant aux hommes et aux garçons de se réunir pour apprendre et plaider avec leurs pairs en vue de promouvoir un meilleur traitement des femmes et un engagement accru des hommes en faveur de la santé sexuelle et reproductive des femmes. La Sierra Leone, le Rwanda, le Zimbabwe, le Togo, le Congo, l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Éthiopie ont fait appel aux chefs religieux et traditionnels pour lutter contre les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, la sous-éducation des filles et les mutilations génitales féminines.

En Sierra Leone, en Eswatini et à l'île Maurice, les groupes parlementaires chargés des questions de genre ont joué un rôle majeur en participant et en dirigeant les discussions et la prise de décision sur les questions de genre, ainsi qu'en faisant pression pour le financement des initiatives d'autonomisation des femmes et la mise en œuvre des programmes. Au Sénégal, les organisations locales ont également exercé des pressions pour obtenir une législation visant à renforcer la

protection des droits des femmes, y compris l'absence de discrimination et l'accès à la justice.

Les ministères chargés des questions de genre doivent être félicités pour le rôle qu'ils ont joué en plaidant, au sein de leur gouvernement, en faveur d'une visibilité accrue des questions de genre et de femmes. Le Madagascar, le Kenya, le Sénégal, les Comores, l'Ouganda, le Ghana, l'Angola, la Sierra Leone, le Mozambique, le Congo et Djibouti ont déclaré avoir placé des points focaux pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les ministères et, pour certains, au niveau des districts, et ce afin de garantir la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la budgétisation et la programmation, ainsi que de suivre et de défendre l'augmentation de la représentation des femmes dans la fonction publique.

C. Tendances des réalisations des États membres au cours de la Décennie

La budgétisation sensible au genre est manifestement une tendance en plein essor

qui fait évoluer le concept d'intégration de la dimension de genre au-delà de la simple phrase symbolique à la fin d'un document de projet pour dire que les femmes seront incluses. L'intégration de la dimension de genre s'est avérée jusqu'à présent difficile pour les MDA, en raison de la recommandation de procéder à une analyse de genre avant de lancer des programmes et des projets. La budgétisation sensible au genre semble être une manière plus confortable de procéder à l'intégration. Tous les pays ne sont pas au même

niveau de budgétisation sensible au genre. Dans des pays comme le Rwanda et l'Ouganda, les documents budgétaires des ministères ne peuvent être approuvés par le Parlement sans un certificat du ministère des finances indiquant comment les femmes bénéficieront de leur budget.

La promulgation de lois et de politiques qui devraient mettre fin à la discrimination et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société est également une tendance majeure. Dans quelques

cas, les projets de loi ayant trait au mariage et au divorce ont été plus difficiles à adopter dans certains pays. Les politiques d'action positive visant à compenser les années perdues par les femmes en raison de pratiques discriminatoires ont entraîné une augmentation exponentielle de la participation des femmes au parlement, au cabinet et au système judiciaire. La question est la suivante : les chiffres se traduiront-ils par des gains pour les femmes ? L'allégeance aux partis politiques peut être une contrainte pour un parlementaire qui vote en son âme et conscience. Les groupes politiques de femmes permettent de maintenir l'attention sur les progrès réalisés en faveur des femmes.

La création de fonds destinés aux femmes constitue également une évolution notable. Compte tenu de la taille de la population de femmes difficiles à atteindre et qui se trouvent à la périphérie du système économique, les fonds spécialisés dans les questions de genre peuvent jouer un grand rôle dans l'amélioration de l'accès au financement.

Les efforts de plusieurs pays sont d'ailleurs louables. Cela ne doit cependant pas freiner la créativité dont les banques peuvent faire preuve en développant des lignes de produits adaptés aux besoins des femmes. La banque primée Equity Bank au Kenya, qui a progressivement déplacé sa clientèle du secteur formel "inclus" au secteur informel "exclu" et a développé des produits pour cette grande majorité composée de femmes et de jeunes, de petites entreprises et d'agriculteurs, est un exemple de réussite. L'Equity Bank, qui compte 290 succursales dans six pays d'Afrique centrale et orientale, a compris comment fonctionne l'inclusion financière et est un centre d'excellence des Nations unies pour les OMD. L'Enat Bank en Éthiopie a été fondée par 11 femmes éthiopiennes puissantes, dont le but est de s'assurer que les femmes ont accès au crédit et à des services bancaires qui répondent à leurs besoins. Les femmes détiennent 64 % de ses actions et occupent la plupart des postes de direction. Ces

deux banques sont une source d'inspiration pour les autres qui cherchent à développer des lignes de produits bancaires pour l'inclusion financière. Des institutions comme celles-ci présentent d'excellentes opportunités pour les partenariats public-privé qui, conformément au rapport d'examen régional de la CEA pour l'Afrique de Beijing +20, se sont par le passé avérés utiles aux gouvernements dans la réalisation des programmes de la GEWE.

Les États membres sont favorables à l'idée de créer des plans d'action pour la mise en œuvre des engagements et des politiques. Les plans d'action constituent une feuille de route pour la réalisation d'un objectif. Lorsqu'ils sont chiffrés et contrôlés, les plans d'action pourraient devenir une motivation pour combler le fossé et accélérer la mise en œuvre des politiques nécessaires et urgentes.

La banque primée Equity Bank au Kenya, qui a progressivement déplacé sa clientèle du secteur formel « inclus » vers le secteur informel « exclus » et a développé des produits pour cette grande majorité composée de femmes et de jeunes, de petites entreprises et d'agriculteurs est l'un de ces succès. récit. ”

D. Analyse des défis et obstacles persistants des États membres à la mise en œuvre accélérée des thèmes de la DFA

Les normes culturelles et traditionnelles qui reconnaissent comme normales et acceptables la discrimination à l'égard des femmes et la violation de leurs droits figurent au premier rang de la liste des défis persistants. Ces normes traditionnelles et culturelles sont physiques, sous la forme de mutilations génitales féminines ou de coups infligés à la femme ; sociales, par l'exclusion des femmes de la prise de décision et de l'exploitation économique ; et psychologiques, par la violence psychologique liée à la domination et à l'oppression. Ces obstacles sont à la base de tous les autres défis au progrès de la GEWE.

Bien que les conflits et les guerres touchent les femmes comme spectatrices et victimes innocentes, il existe toujours une grande résistance à la participation des femmes aux pourparlers de paix et autres processus de paix. Le viol demeure un instrument de guerre. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité, la pratique de l'exploitation et des abus sexuels reste un problème majeur dans les missions de maintien de la paix.

Le financement est également un défi de taille. Des millénaires de discrimination contre les femmes ont créé de profondes disparités dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès aux biens, si bien que réduire l'écart en période de récession économique semble être une tâche ardue. À ce jour, les fonds destinés à combler le fossé proviennent en grande partie de dons étrangers. Si l'Afrique devait s'en charger seule, les femmes risqueraient de ne jamais atteindre l'objectif d'autonomisation. Ce rapport montre que repenser la budgétisation peut faire la différence, mais l'acceptation de la nécessité d'investir des sommes importantes pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes doit encore s'ancre dans l'esprit des décideurs.

La demande de données et de statistiques pour étayer la planification a été formulée à maintes reprises. La planification stratégique à long terme rend les données

impératives, tant pour les projections que pour le suivi et l'évaluation. Les données font cruellement défaut en ce qui concerne certaines des questions les plus évidentes de démographie, d'accès ou de mesure des progrès. Fort heureusement, certaines organisations des Nations unies apportent leur aide, mais les États membres doivent s'approprier et contrôler leurs propres processus de données.

E. Nouvelles priorités

STIM et EFTP

Pour que l'Afrique soit compétitive dans une économie mondiale qui se numérise rapidement, il est impératif que les États membres investissent massivement dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) constituent une priorité tout aussi importante. L'EFTP et les STIM offrent non seulement des possibilités d'emploi rémunéré et des opportunités d'entrepreneuriat, mais fournissent également

à l'économie des compétences techniques et des services qui permettent d'élever le niveau de vie. La parité hommes-femmes doit rester au cœur de ces initiatives, afin de garantir que l'ensemble du capital humain du continent soit utilisé de manière optimale pour l'avancement personnel et national.

Bien qu'elle ne soit mentionnée dans aucun des rapports, la question du partenariat devra sans aucun doute être à l'ordre du jour au cours de la prochaine décennie. Les formes de partenariats qui seront nécessaires et les personnes qui pourraient composer l'alliance sont autant de questions importantes.

RÉFUGIÉS ET PERSONNES DÉPLACÉES

Alors que seuls le Maroc et le Togo ont indiqué qu'ils soutenaient les

réfugiés, les récents conflits, crises politiques et ralentissements économiques laissent présager une augmentation potentielle du nombre de personnes déplacées, dont beaucoup sont des femmes. Il est nécessaire de renforcer la normalisation continentale du soutien aux réfugiés. Une telle action, tenant compte de la dimension de genre, contribuera à préserver la dignité des femmes et des filles déplacées ainsi que la continuité de leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services.

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

Les États membres ont pris des mesures impressionnantes pour mettre en place un ensemble de lois et de politiques qui défendent les droits des femmes. Les prochaines étapes doivent privilégier l'application

cohérente et adéquate de ces instruments juridiques. En outre, le vocabulaire et le discours relatifs à la violence basée sur le genre doivent changer afin de ne plus les assimiler à un problème de femmes et d'en imputer la responsabilité aux auteurs. Compte tenu des profondes racines culturelles et religieuses des comportements sexistes et préjudiciables, y compris la violence basée sur le genre, il est intéressant de noter que les rapports des États membres ne mentionnent que rarement les engagements avec les chefs religieux. Le travail considérable réalisé pour engager les hommes et les garçons en tant que défenseurs de la GEWE doit impérativement s'étendre aux chefs culturels et religieux, qui restent les arbitres de la culture et les responsables de la moralité.

“ Pour que l'Afrique soit compétitive dans une économie mondiale qui se numérise rapidement, il est impératif que les États membres investissent massivement dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). ”

4ÈME PARTIE. MISE EN ŒUVRE DE LA DFA PAR LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

A. Feuille de route de la DFA

La feuille de route de la Décennie présentait un certain nombre de lignes directrices et de principes qui sous-tendaient les réalisations proposées. Il s'agissait de l'inclusion de divers groupes cibles tels que les hommes, les jeunes et les femmes issues des communautés locales, d'un financement adéquat, ainsi que du plaidoyer et du lobbying. Le thème de la Décennie, l'approche locale de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes (GEWE), témoigne d'une volonté de mettre en avant un programme fortement souhaité, mais jusqu'à présent trop tardif, consistant à intégrer les voix, le pouvoir et l'énergie des femmes au niveau continental. La reconnaissance de la valeur ajoutée que le succès du thème apporterait au projet d'égalité entre les hommes et les femmes est clairement exprimée dans l'un des objectifs de la Décennie : à savoir, saisir l'occasion pour les femmes africaines d'assurer le leadership dans le rajeunissement du mouvement mondial des femmes, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes issues des communautés locales. Deux autres déclarations d'intention indiquent ce qui serait fait en matière d'engagement au niveau local, à savoir simplifier et traduire le SDGEA et d'autres documents politiques pertinents et lancer les projets nationaux des femmes vivant au niveau local.

Parmi les trois groupes cibles, les hommes, les jeunes et les femmes issues des communautés locales, les rapports font moins état de la mobilisation de ces dernières. La Guinée-Bissau a présenté un rapport appréciant le rôle de la société civile qui a aidé le pays à œuvrer dans de nombreux domaines thématiques. Les rapports mettent néanmoins fortement l'accent sur la discrimination de genre et le déni des droits des femmes en décrivant les actions entreprises pour corriger ou atténuer la situation. Cependant, tout récit de la réalité de la vie des femmes n'est pas complet s'il ne mentionne pas la résilience et l'action des femmes dans leur lutte pour se libérer. L'intention de redynamiser et d'accélérer la mise en œuvre des engagements en faveur

de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes est intimement liée à l'action des femmes sous forme de pressions exercées sur les gouvernements ou les organes intergouvernementaux pour les inciter à prendre des mesures en leur faveur.

B. Approche locale

L'un des principes directeurs de la Décennie (principe directeur 7) est d'offrir la possibilité d'établir des liens avec les communautés locales. Ce principe concerne un obstacle structurel qui éloigne des décideurs le mouvement des femmes, véritable moteur de la cause de la justice respectueuse de l'égalité hommes-femmes. Le principe 7 aborde également la question mais n'offre pas de méthodologie permettant d'établir ces liens. L'UA est toutefois chargée de la campagne Gender is My Agenda (GIMAC), un rassemblement continental de plus de 55 des plus grands réseaux de femmes en Afrique. Le GIMAC a commencé sans statut officiel, mais se réunissait en marge du sommet et

délibérait sur le thème du sommet ainsi que sur des thèmes importants pour les femmes. Le GIMAC trouve ensuite les moyens de faire pression pour que ses recommandations soient adoptées dans les décisions du sommet. L'UA a largement tiré profit de ses relations informelles avec la GIMAC. D'importantes décisions de l'UA ont été inspirées par le GIMAC. La Déclaration solennelle, l'idée de retirer la houe à main qui se trouve dans l'aspiration 13 de l'Agenda 2063, le principe de parité dans l'Acte constitutif de l'UA, l'idée de désigner un envoyé spécial pour la paix et la sécurité des femmes ne sont que quelques-unes des contributions du GIMAC à l'UA. Pour consolider sa position, le GIMAC, par l'intermédiaire de ses membres, a commencé à faire venir en grand nombre des jeunes femmes, des commerçantes et des agricultrices à ses réunions. Ces groupes sont désormais des membres dynamiques du GIMAC.

Au fil du temps, les liens avec l'UA sont devenus plus formels et représentent un bon moyen de communiquer avec les

communautés locales. Une autre bonne opportunité ouverte à l'UA est le Réseau de leadership des femmes africaines, un réseau de femmes africaines récemment formé dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer le rôle des femmes dans la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement durable
- Être le moteur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations unies
- Stimuler la créativité afin d'offrir une nouvelle vision de la société.

L'AWLN a tiré parti des enseignements retenus par le GIMAC pour faire face aux obstacles structurels à la liaison avec l'UA et s'est établi comme une création de l'UA en collaboration avec les Nations unies et avec le soutien de la République fédérale d'Allemagne.

C. Le Fonds pour les femmes africaines

Le Fonds pour les femmes africaines (FFA) était le mécanisme clé destiné à atteindre les objectifs

de la Décennie. Il devait être financé par 1 % de la contribution des États membres à l'UA et être ouvert à tous ses membres et structures, notamment les CER. Les organisations de la société civile peuvent également postuler. Les objectifs du FFA étaient de soutenir des projets de développement pour les femmes, de soutenir les initiatives des femmes pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, de renforcer les capacités des femmes, de partager les meilleures pratiques et de diffuser des informations sur les femmes africaines. Pour les trois premières années, 2010, 2011 et 2012, 100 projets ont été financés. Le montant total déboursé était de 1 603 977 dollars US de 2010 à 2015. Depuis lors, aucun autre projet n'a été financé. Plusieurs défis relatifs à la gestion opérationnelle peuvent être cités : la méthode de décaissement 80/20, l'absence de comités nationaux pour suivre et superviser les projets, l'insuffisance ou l'absence de rapports de la part des bénéficiaires, la faible capacité des bénéficiaires à rédiger des propositions et à gérer les subventions,

les longs délais entre la demande, l'approbation et le décaissement, le montant inadéquat du capital qui a été réduit à 0,5 % de la contribution des États membres au lieu du 1 % promis, la méconnaissance par les bénéficiaires ciblés du fonds et de ses mécanismes, la non-prise en compte des fonds pour la gestion de l'ensemble du projet au sein du Bureau du GTPD lors de la mise en place du projet.

Ces défis ont suscité deux visites de terrain dans 7 pays [: Togo, Côte d'Ivoire, Mauritania, Uganda and Zimbabwe, Namibia and Nigeria.] en 2017 et 2018. Plusieurs recommandations ont été formulées, dont la plus pertinente était de mettre en place le Fonds en tant que fonds d'affectation spéciale et mécanisme d'octroi de subventions. La trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif, qui s'est tenue du 6 au 7 février 2020 à Addis-Abeba (Éthiopie), a chargé la Commission, par la décision EX.CL/Dec.1073(XXXVI), de mettre en place un mécanisme permettant de gérer correctement le Fonds pour les femmes africaines et de

soumettre un rapport financier crédible en février 2021.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la gestion du Fonds pour les femmes africaines, le Conseil exécutif a demandé à la Commission de mettre en œuvre ce qui suit :

“ *Le passage du Fonds pour les femmes africaines à un fonds d'affectation spéciale incluant d'autres parties prenantes dans sa gouvernance afin d'assurer sa durabilité.* ”

“ *La mise en place d'une organisation indépendante de mise en œuvre avec une autonomie dans la gestion financière et le recrutement d'un personnel permanent approprié pour faciliter la mise en œuvre.* ”

La mise en œuvre de la demande susmentionnée du Conseil exécutif permettra d'intégrer les femmes issues des communautés locales qui n'ont pas été prises en compte dans la configuration de la nouvelle Décennie de la femme africaine pour l'inclusion financière et économique. Ce groupe comprend les petits exploitants agricoles, les commerçantes ordinaires, les prestataires de soins de santé non rémunérés, les vendeurs de rue, les groupes d'épargne et de crédit des villages, pour ne citer que quelques-unes des entités de cette très vaste catégorie, communément appelée le secteur informel.

Le nombre et la diversité des fonds que les États membres ont créés indiquent qu'ils reconnaissent la nécessité d'une aide financière pour cette très grande catégorie de femmes. L'encadré 4 de ce rapport est un exemple de ce qu'un État membre a réalisé pour atteindre les femmes issues des communautés locales, avec un impact extraordinaire. En effet, cibler ces femmes signifie cibler la majorité des femmes africaines, créant ainsi un impact exponentiel sur les progrès de la GEWE et les réalisations des aspirations de l'Agenda 2063.

Au sein de l'UA, deux fonds ont été mis en place pour soutenir la nouvelle Décennie de la femme africaine sur l'inclusion financière et économique des femmes africaines. L'un d'eux, AFAWA, est basé à la Banque africaine de développement et l'autre, African Women's Leadership Fund, est géré par la

CEA. Ces deux fonds ont le potentiel d'atteindre les entreprises de moyenne et grande taille et pourraient ne pas être entièrement subventionnés sous leur configuration finale. Ils compléteront le Fonds d'affectation spéciale entièrement subventionné pour les femmes issues des communautés locales afin que la nouvelle décennie soit pleinement inclusive. Pour assurer la synergie de l'impact, un mécanisme de coordination des trois, présidé par le président de la Commission de l'UA, serait souhaitable.

L'expérience de la gestion du FFA pendant la Décennie a mis en évidence les défis qui se poseront à la condition impérative d'inclure les femmes issues des communautés locales. Il s'agit d'un groupe "difficile à atteindre" en raison de ses faibles niveaux d'alphabétisation, de ses faibles compétences entrepreneuriales et des mentalités développées par une longue existence en marge de l'infrastructure financière nationale. C'est aussi le groupe qui présente la caractéristique d'une résilience exceptionnelle et d'une créativité impressionnante malgré ses limites. Il n'est donc pas facile de mettre

en place l'infrastructure institutionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires pour inclure avec succès les femmes des communautés locales..

Il existe heureusement des institutions qui disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires pour travailler avec ces femmes. Deux d'entre elles, à savoir le Fonds mondial pour les femmes et le Fonds de développement des femmes africaines, se présentent immédiatement à l'esprit. Leur expérience et leur expertise profiteraient à une « organisation d'exécution indépendante dotée d'une autonomie en matière de gestion financière

et de recrutement de Leur expérience et leur expertise profiteraient à une "organisation indépendante de mise en œuvre dotée d'une autonomie de gestion financière et du recrutement d'un personnel permanent approprié pour faciliter la mise en œuvre", comme le propose le Conseil exécutif du Fonds d'affectation spéciale. Le Fonds de développement des femmes africaines capitalise plus de 20 ans d'expérience de travail avec les femmes issues des communautés locales et a réussi à toucher 1 300 groupes de femmes sur tout le continent. Il a été créé et est entièrement géré par les femmes africaines elles-mêmes.

“ Offrir la possibilité d'établir des liens avec la base est l'un des principes directeurs de la Décennie. ”

5ÈME PARTIE. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'objectif de la Décennie était de redynamiser les engagements pris en faveur d'une mise en œuvre accélérée des accords mondiaux et régionaux relatifs à la GEWE. Dans un premier temps, l'évaluation du succès de la Décennie ne peut se mesurer que si de nouvelles activités visant l'objectif de la GEWE sont mises en place. Dans un second temps, il serait important de relever tout changement dans les réalités de la vie des femmes. Ce rapport ne peut réaliser que la première étape, à savoir évaluer le nombre de nouvelles activités permettant d'atteindre les objectifs de la Décennie. Au vu de ce qui précède, les preuves de toutes les activités menées sur les dix thèmes présentés dans le rapport indiquent que la Décennie peut être considérée comme un succès, étant donné l'effort important consenti par les États membres pour donner de la visibilité aux problèmes et prendre des mesures pour les résoudre. Par souci de concision, le présent rapport n'a pu rendre compte de tous les projets intéressants entrepris. Ces activités peuvent être considérées comme contribuant à l'accélération de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes. Les ministères responsables doivent être félicités pour s'être approprié la Décennie et l'avoir promue auprès de leurs collègues et des parties prenantes.

Il convient de noter que les progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sont inégaux selon les régions. L'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est semblent progresser à grands pas, tandis que l'Afrique de l'Ouest suit un rythme régulier. La région la plus préoccupante reste l'Afrique centrale, où certains États membres nécessitent un soutien important. Les longs conflits en RD du Congo, au Tchad, en République centrafricaine et au Cameroun ont empêché l'utilisation des vastes richesses de cette région au profit de la GEWE.

Le projet visant à instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes est énorme du fait de la profondeur de ses origines et de l'étendue de ses composantes. L'objectif ne peut être atteint en une seule décennie. Il nécessite toujours d'être renforcé et redynamisé.

RECOMMANDATIONS SUR LES MESURES À PRENDRE

Mesures à prendre par les États membres

1. Poursuivre et renforcer les initiatives dans dix domaines thématiques. Les États membres ont réalisé des progrès importants dans chaque domaine thématique. Un engagement continu dans ces domaines au cours de la prochaine décennie permettra d'étendre la portée des programmes existants visant à soutenir l'autonomisation politique et économique des femmes, d'accroître la sensibilisation du public aux droits des femmes et à la santé reproductive, et d'approfondir les systèmes institutionnalisés pour soutenir les statistiques, la budgétisation et les systèmes de santé sensibles au genre.
2. Comblent les lacunes des écosystèmes de services financiers numériques, notamment par l'expansion des réseaux d'infrastructures connexes tels que l'électricité et les télécommunications. Si le développement des infrastructures demeure une priorité affirmée sur le continent, les initiatives prises pour atteindre cet objectif

ont porté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et l'extension du réseau électrique. Les projets de câbles à fibres optiques, bien qu'ils soient des ajouts importants à cet ensemble, constituent un aménagement essentiellement urbain, à l'instar des autres projets. L'inclusion financière requiert la désurbanisation du développement de l'infrastructure, permettant ainsi aux prestataires de services financiers d'atteindre les zones faiblement peuplées où une présence physique peut ne pas être stratégique sur le plan opérationnel. -and- mortar presence may not be operationally strategic.

3. Appuyer et encourager les institutions financières appartenant à des femmes. Il convient de noter les divers fonds créés par les États membres au profit des femmes. Bien que ces initiatives soient bénéfiques, elles dépendent fortement de la volonté politique des gouvernements et de leur marge de manœuvre budgétaire. Le Fonds mutuel pour les femmes africaines (MUFFA), qui s'étend à toute l'Afrique occidentale et centrale, est détenu uniquement par des femmes qui mettent en commun leurs capitaux pour créer une institution d'épargne et de prêt destinée à une clientèle masculine et féminine. Ce modèle, soutenu par l'Afriland Bank du Cameroun, semble prometteur car il met le pouvoir financier entre les mains des femmes en leur offrant des possibilités d'investissement. Les banques centrales devraient être appelées à soutenir la reproduction de tels modèles à travers le continent.
4. Mettre en place des mesures pour soutenir les populations vulnérables dont le bien-être et les moyens de subsistance ont été affectés par la pandémie de COVID-19. Les interventions des États membres dans ce sens doivent commencer par une collecte cohérente de données sur l'impact social et économique de la pandémie sur les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les pauvres. Cela permettra de veiller à ce que les efforts soient fondés sur des preuves, mesurables dans le temps et, par conséquent, efficaces.

Mesures à prendre par l'Union africaine

5. Adopter un instrument juridique pour faire de la

budgétisation sensible au genre institutionnalisée et de la collecte de données des normes continentales. Alors que certains pays ont mis en place la BSG au niveau national, d'autres ont appelé à aller plus loin dans la collecte de données sensibles au genre. L'institutionnalisation et la normalisation de ces initiatives sont essentielles non seulement pour inclure les questions relatives aux femmes dans les programmes nationaux, mais aussi pour assurer que les interventions programmées sont fondées sur des preuves et donc efficaces.

6. Adopter un instrument juridique pour établir la décentralisation politique et fiscale en tant que norme continentale qui renforce le pouvoir financier des femmes en créant davantage de centres de décision où elles peuvent décider du sort de leurs familles et de leurs communautés. Les travaux effectués sur les dix domaines thématiques ont permis de mettre en exergue les défis spécifiques des femmes rurales qui sont confrontées à un accès limité aux infrastructures et

aux services de base, ainsi qu'au nombre restreint de rôles décisionnels que les femmes peuvent assumer. La décentralisation fiscale et politique sont toutes deux indispensables pour parvenir à une répartition plus équitable de la transformation économique, de la croissance accélérée et du développement entre les femmes et les hommes des zones rurales et urbaines

7. Mettre en place le nouveau Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines tel que proposé par le Conseil exécutif. Ce fonds s'ajoutera au petit nombre de ces institutions qui accordent un accès au financement à la majorité des femmes africaines pour leurs activités permettant de subvenir aux besoins de leurs familles et de contribuer à la construction nationale. Placer le Fonds d'affectation spéciale sous l'égide d'un mécanisme de coordination présidé par le Président de la Commission de l'Union africaine, qui inclura l'AWFA et l'AWLF pour assurer la complémentarité en vue de garantir un impact.
8. Encourager les États membres à adapter leurs

stratégies nationales existantes afin de refléter les engagements pris dans le cadre de la Décennie de la femme africaine pour l'inclusion financière et économique des femmes et d'assurer la continuité avec les dispositions et programmes institutionnels existants. Les rapports de nombreux États membres reflètent une tendance à adopter plusieurs stratégies qui se chevauchent pour diverses initiatives, y compris la DFA. D'autres disposaient de plans de développement nationaux mais pas de plan d'action pour le développement des femmes africaines. L'intégration des objectifs thématiques de la DFA dans chaque plan de développement national et l'évaluation de ces plans par rapport aux objectifs de la prochaine décennie se traduiront par une planification du développement sensible au genre qui équivaut à une intégration plus efficace des questions relatives aux femmes.

9. Veiller à ce que la prochaine DFA mette en avant le rôle des femmes en tant qu'investisseurs et pas seulement en tant qu'emprunteuses

et bénéficiaires de subventions. Certains États membres ont commencé à défendre le modèle MUFFA, dans lequel des femmes investisseuses mettent en commun leurs ressources pour créer des institutions financières appartenant exclusivement à des femmes. Il s'agit principalement d'associations d'épargne et de crédit s'adressant au grand public. Ce modèle doit s'étendre aux domaines du logement, de la terre et des banques agricoles, afin de renforcer l'appropriation par les femmes de toute la gamme des opportunités d'investissement dans les secteurs économiques ayant le plus d'impact sur leur vie.

10. Veiller à ce que la prochaine DFA renforce la capacité des femmes à répondre à leurs propres besoins en leur donnant accès à des services financiers abordables. Les nouveaux services financiers tels que la téléphonie mobile et la micro-assurance sont essentiels pour combler l'écart entre la demande et l'offre de services de santé et d'éducation.

11. Veiller à ce que la prochaine DFA aborde également de manière concrète et innovante les problèmes de financement qui ont entravé les progrès dans chacun des 10 thèmes de la dernière décennie, dans le cadre et selon les paramètres de l'inclusion financière. Bien que les États membres aient indiqué que leurs propres contraintes budgétaires constituaient des obstacles aux progrès, les prochaines mesures doivent prendre en compte la reconnaissance du fait que les initiatives les plus efficaces de la GEWE offrent des solutions à ces contraintes à moyen et long terme. De nouveaux capitaux, en forte augmentation, doivent être injectés dans les programmes existants, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation appropriés, afin d'optimiser l'impact
12. Collaborer avec les États membres afin de définir des paramètres clairs et spécifiques à chaque pays pour atteindre les objectifs thématiques de la prochaine décennie, en s'appuyant sur les diagnostics du MAEP et d'autres rapports. L'élaboration d'un cadre de

suivi et d'évaluation pour la décennie, comprenant des bases de référence et des objectifs spécifiques à chaque pays, est importante pour clarifier davantage les objectifs fixés pour chaque domaine thématique et normaliser les rapports entre les États membres.

13. Renforcer la coordination continentale, régionale et nationale sur les questions de genre, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et effective des interventions programmées en se connectant aux énergies des personnes. L'Agenda 2063 est " axé sur les personnes ". La multitude de dispositions institutionnelles supranationales, nationales et infranationales dont dépend la GEWE, y compris celles de la société civile, doivent fonctionner ensemble de manière transparente pour apporter une transformation claire et durable dans la vie des femmes. Une analyse critique de ces dispositions constitue une étape importante pour l'UA et les États membres afin de déterminer les possibilités de synergie et d'identifier les domaines dans lesquels chaque entité, y compris et surtout les organisations

locales, présente un avantage comparatif.

14. Définir des lignes directrices claires à adopter pour assurer la mise en œuvre par les États membres de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAF) sensible au genre. À mesure que les États membres cherchent à mettre en œuvre la ZLECAF, le secteur privé pourrait généralement bénéficier de la transparence sur ses paramètres, ses modalités et les opportunités de commerce au sein de la zone. Les femmes ont toutefois besoin d'un soutien spécifique pour garantir la protection de leurs droits et leur accès aux avantages de la commercialisation sur un marché continental plus large.
15. Accorder la priorité aux plans visant à rendre opérationnels la Banque africaine d'investissement et la Bourse panafricaine, et à créer d'autres institutions africaines du marché des capitaux, afin que la GEWE puisse en bénéficier au maximum. Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF, le développement du marché des capitaux continental

devrait figurer en bonne place dans sa feuille de route. Des mécanismes doivent être mis en place, parallèlement à la mise en place de la ZLECAF, afin de s'assurer que les femmes sont largement impliquées dans tous les aspects de ces initiatives, de la prise de décision au niveau exécutif à l'intermédiation et à la création de marchés. Au fur et à mesure que ces éléments et d'autres éléments de l'écosystème du marché des capitaux continental évoluent, la priorité doit être accordée à l'appui aux institutions financières appartenant à des femmes, axées sur les femmes et rurales. De tels partenariats impliqueraient l'injection de capitaux pour le renforcement des capacités et l'octroi de prêts. Les systèmes de titrisation des prêts pourraient figurer parmi les mécanismes permettant d'accroître l'accès des femmes au financement en Afrique. Cela nécessitera une action accélérée de la part des banques centrales africaines pour faire progresser l'intégration de leurs systèmes de paiement et de l'infrastructure des marchés de capitaux afin d'optimiser les flux financiers dans le cadre d'un régime réglementaire

tout aussi efficace.

16. Éradiquer les VBG par des mesures rapides et intensives. Cela nécessite de nouveaux financements provenant du pays et des partenaires du développement pour renforcer les systèmes juridiques, judiciaires et sociaux afin de protéger les droits des femmes. Les campagnes visant à modifier les perceptions des femmes et de leurs droits nécessitent également un financement plus important et des efforts novateurs et persistants. Lutte contre l'impunité. Un plus grand nombre d'États membres doit s'engager à intensifier l'engagement auprès des chefs traditionnels et religieux afin d'éradiquer la tolérance et la justification de la violence basée sur le genre, en s'appuyant sur les succès remportés dans l'encadrement des hommes et des garçons. Il convient également de se concentrer sur le soutien à la région de l'Afrique centrale.
17. Nommer un Envoyé spécial pour les femmes issues des communautés locales au sein du ministère de l'Économie rurale et de l'Agriculture. Grâce au succès rencontré par

l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité et l'Envoyé spécial pour la jeunesse, celui chargé des femmes issues des communautés locales devrait être chargé d'établir un programme qui inclut les communautés locales dans les activités de la DFA. Cela permettra, lors de la prochaine DFA, de répondre de manière significative au manque d'engagement local lors de la première DFA. Cela permettra également de veiller à ce que les femmes issues des communautés locales bénéficient de l'attention permanente de l'UA, afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans la politique et l'action de l'UA

18. Nomination de chefs d'État et de gouvernement en tant que Champions de l'UA pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; Champion de l'UA pour l'inclusion financière et économique des femmes et Champion de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité, afin de compléter les mécanismes actuels disponibles au sein de la CUA et de mobiliser l'engagement politique pour la mise en œuvre des obligations dans ces trois

domaines d'importance cruciale pour la DFA et l'Agenda 2063.

Mesures à prendre par les agences de l'ONU, les institutions financières internationales et les partenaires de développement

19. Procéder à une collecte régulière et complète de données sur le secteur informel national, régional et continental. Les femmes et les jeunes étant les principaux moteurs de l'important commerce informel de l'Afrique, pourtant insuffisamment mesuré, l'augmentation de la collecte de données dans ce domaine améliorera considérablement les interventions en faveur de leur autonomisation économique. Avec des blocs régionaux tels que la CEDEAO qui cherchent à mettre en œuvre un régime de monnaie unique, les données sur les flux financiers informels, en particulier dans les zones transfrontalières, aideront à la mise en œuvre efficace de la politique monétaire. Ces informations permettront également de renforcer la politique d'inclusion financière et les programmes destinés à intégrer les femmes, les jeunes et les autres

groupes vulnérables dans le système financier. Une connaissance concrète de la valeur en dollars du secteur informel permettrait aux États membres, aux CER et à l'UA d'élaborer des stratégies visant à attirer les capitaux actuellement non suivis vers le secteur formel et le système financier. Les moyens d'y parvenir pourraient inclure des instruments bancaires et des marchés de capitaux attrayants tels que les comptes d'épargne à haut rendement, le financement participatif, la titrisation et l'investissement de détail. Des données complètes sur les acteurs du secteur informel aideront à élaborer des programmes d'éducation et de sensibilisation financières qui étayeraient et augmenteraient la volonté des femmes et des jeunes d'exercer une activité financière formelle.

20. Accorder un financement destiné aux initiatives de la GEWE et apporter une assistance technique conformément aux meilleures pratiques des autres continents. Les agences internationales doivent fournir un financement et une assistance technique aux gouvernements

bénéficiaires qui cherchent à respecter leurs engagements en matière d'intégration de la dimension de genre. Le financement peut soutenir l'amélioration des mécanismes de certification de la GEWE afin de renforcer les programmes de développement. D'autres soutiens peuvent inclure la formation et l'assistance technique pour l'analyse des données et la budgétisation sensibles au genre. Un renforcement de l'appui budgétaire et d'autres formes d'assistance peuvent être fournis aux États membres qui souscrivent à ces guichets de financement et manifestent leur engagement à élever et à développer le rôle des femmes dans tous les domaines du service public. Ces mesures inciteront à faire des progrès en matière de GEWE.

21. Assurer le financement du Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines. Ce fonds financera directement la résilience et la créativité des femmes africaines pour qu'elles puissent subvenir aux besoins de leurs familles et, par la suite, contribuer au PIB de leurs pays.

RÉFÉRENCES

1. Acha Leke, Lohini Moodley. 2019. Here's how we can boost gender parity in Africa. Forum économique mondial
2. Groupe de la Banque africaine de développement INDICE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES EN AFRIQUE 2015
3. Union africaine. 2015. Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique, 2016-2025. Addis-Abeba
4. Union africaine 2017. L'Union africaine s'apprête à lancer l'Initiative sur le genre et le développement en Afrique. <https://au.int/en/newsevents/20171113/african-union-set-launch-gender-and-development-initiative-africa>
5. Union africaine. 2020. Femmes, paix et sécurité en Afrique, Rapport de mise en œuvre 2019. Bureau de l'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité
6. Commission de l'Union africaine Rapport de mise à jour de la situation à mi-parcours de la Décennie de la femme africaine : 2010-2015. Décembre 2015.
7. Commission de l'Union africaine 14e rapport des États membres de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA). 2019
8. Bauer, Gretchen. 2013. Quotas de genre et représentation des femmes dans les parlements africains. Démocratie en Afrique
9. Center for Infectious Disease Control, 2014-2016 Ebola Outbreak in West Africa 31 déc. 2018 <https://www.cdc.gov/vhf/ebola/history/2014-2016-outbreak/index.html>
10. Clement Sefa-Nyarko Pearl Kyei David Mwambari, Participatory Development Associates. 2018. Transitions from Primary to Lower Secondary Education. A Focus on Equity. Prepared for the Mastercard Foundation
11. DIOP, Ngone. Gender equality and sustainable development : Achieving the twin development goals in Africa. Brief for GSDR 2015
12. EFA 2000-2015: achievements and challenges; EFA global monitoring report 2015; gender summary; 2015
13. FAO 2019 A Regional Outlook on Gender and Agrifood systems
14. Forum for African Women Educationalist. 2018. Gender EQUALITY Strategy for the Continental Education Strategy for Africa. Nairobi. Kenya
15. Greenpeace Africa. 2020. Twenty plastic bans in Africa, a reality check. www.greenpeace.org/africa/en/blogs/11156/34.19 mai 2020
16. Inter-Parliamentary Union Women in Parliament : 1995-2020. ipu.org. 2020
17. Lohini Moodley, Mayowa Kuyoro, Tania Holt, AchaLeke, AnuMadgavkar, Mekala Krishnan et Folakemi Akinta. The power of parity : Advancing women's equality in Africa Nov, 2019. McKinsey Global Institute
18. Office of the Special Envoy on WPS Guinée Bissau SSR Background Note (2019), consulté sur <https://issat.dcaf.ch/Learn/Resource-Library/Country-Profiles/Guinea-Bissau-SSR-BackgroundNote#5Ev>
19. SADC 2009. Cadre de la SADC pour atteindre la parité hommes-femmes aux postes politiques et décisionnels d'ici 2015
20. Sen, Gita. « Gender Mainstreaming in Finance Ministries » World Development 28.7 (2000): 1379-1390. Site officiel
21. Senay Habtezion. 2012. Overview of linkages between gender and climate change Policy Brief 1. PNUD
22. SOAR Report 2018. The State of African Women <https://rightbyher.org/wp-content/uploads/2018/12/SOAW-Report-Chapter-4-Regional-Economic-Communities-.pdf>
23. Snyder, Margaret. 1995. Transforming Development: Women power and politics, Unifem's first fifteen years. Intermediate Technology Publishers. London
24. Programme des Nations Unies pour le développement et Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain. 2020. Global Multidimensional Poverty Index 2020, Charting pathways out of multidimensional poverty : Achieving the SDGs
25. UNDP EFA 2000-2015: achievements and challenges; EFA global monitoring report 2015; gender summary; 2015
26. UNECA. 2015. Africa Regional Report on the Sustainable Development Goal. Addis Ababa
27. United Nations Environmental Program. 2020. GENDER, CLIMATE & SECURITY, Sustaining Inclusive Peace on the frontline of climate change
28. UNESCO. 2015. GENDER AND EFA 2000-2015: achievements and challenges EFA Global Monitoring Report 2015
29. UNICEF. <https://data.unicef.org/topic/gender/gender-disparities-in-education>
30. Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles 2020. Gender review of education in Zimbabwe. UNICEF (ESARO)
31. Institut de Statistique de l'UNESCO 2017. Les taux d'alphabétisation continuent d'augmenter d'une génération à l'autre. UNESCO. Paris
32. UN Women. 2014. WORLD SURVEY ON THE ROLE OF WOMEN IN DEVELOPMENT 2014 GENDER EQUALITY AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT. New York
33. WORLD BANK WORKING PAPER NO. 140 Gender Equity in Junior and Senior Secondary Education in Sub-Saharan Africa 2008. Washington, DC
34. World Health Organization, UNICEF, United Nations Population Fund and the World Bank, Trends in Maternal Mortality: 2000 to 2017 WHO, Geneva, 2019
35. Youssef Mahmoud. 2018. Can FemWise-Africa Make Mediation Work for Sustaining Peace. <https://reliefweb.int/report/world/can-femwise-africa-make-mediation-work-sustaining-peace>
36. Zipporah Masau. African Renewal Magazine. African Women in Politics: Miles to go before parity is achieved. www.un.org. 8 April 2019.

ANNEXE 1 : Pays dotés de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité

Tableau 2 : Liste des 24 pays de l'UA dotés de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité en 2018.

ECOWAS	ECA	ECCAS	SADC	Maghreb Union
Cote d'Ivoire (2007) Guinea (2009) Liberia (2009) Sierra Leone (2010) Senegal (2011) Ghana (2012) Burkina Faso (2012) Togo (2012) Niger (2017) Nigeria (2012, revised 2018) The Gambia (2012) Mali (2012, revised in 2017) Guinea Bissau (2010)	Uganda (2008) Rwanda (2009 revised in 2018) Burundi (2012, revised in 2017) Kenya (2016) South Sudan (2015)	The Central African Republic (2014) Cameroon (2017) Democratic Republic of the Congo (2010, revised in 2018)	Angola (2017) Mozambique (2018)	Tunisia (2018)

Source : Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique : Rapport de mise en œuvre 2019. Les 5 pays supplémentaires en 2020 sont : Djibouti, Congo, Gabon, Soudan et Afrique du Sud.

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ADOPTÉS PAR L'UA AU COURS DE LA DÉCENNIE

- La Déclaration de Malabo sur " la Croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie " adoptée par le Sommet de l'UA en juin 2014 appelle à un soutien public délibéré et ciblé aux femmes afin qu'elles puissent participer et bénéficier directement des opportunités de croissance et de transformation pour améliorer leur condition de vie et leurs moyens de subsistance. Elle encourage une participation préférentielle spécifique dans la chaîne de valeur pour les femmes et les jeunes, avec une attention particulière à la nutrition des femmes.
- La Déclaration " de 2015, Année de l'autonomisation et du développement des femmes vers la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique " adoptée par le Sommet de l'UA en juin 2015 invite les États membres de l'UA à accroître la mécanisation, l'innovation technologique, l'éducation et le développement des compétences des femmes, à faire respecter les droits des femmes aux moyens de production, y compris la terre, à intensifier l'inclusion financière dans l'agrobusiness et l'accès aux processus de marchés publics dans le secteur de l'agrobusiness. Elle invite également les institutions financières à réserver 50 % de leurs fonds au financement des femmes pour leur permettre de passer de la micro-entreprise à la macro-entreprise. Elle souligne également la nécessité de veiller à ce que la zone de libre-échange continentale favorise l'autonomisation des femmes dans l'agrobusiness et les chaînes de valeur agricoles.
- La "Campagne de l'UA pour confiner la houe à main au musée" a été lancée lors du Sommet en juin 2015 à Johannesburg. Dans le cadre de son aspiration 1 sur "Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable", l'Agenda 2063 vise une "agriculture moderne, productive et attrayante, utilisant la science, la technologie, l'innovation et les connaissances autochtones", et stipule que "la houe à main sera bannie d'ici 2025."
- En octobre 2015, à Addis-Abeba, le Comité technique spécialisé de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement a approuvé une déclaration qui garantirait que 30 % des droits fonciers documentés seraient attribués aux femmes africaines d'ici 2025.
- La Déclaration de 2016 comme "Année africaine des droits de l'homme avec un accent particulier sur les droits des femmes" a été adoptée lors du Sommet de l'UA en juillet 2016 à Kigali et aborde la protection et la promotion des droits des femmes, y compris les droits des femmes rurales à l'alimentation, à la terre et à un emploi décent.
- Adoption de la nouvelle stratégie de l'UA sur le genre GEWE 2018-2028 lors du 31e sommet des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2018 à Nouakchott,

en Mauritanie. Elle succède à la politique de l'UA en matière de genre de 2009 et reconnaît les différentes avancées liées aux engagements en matière de genre, notamment les ODD adoptés en 2015. Les femmes rurales sont une cible prioritaire et la stratégie souligne la nécessité de renforcer l'autonomisation économique des femmes en accordant une attention particulière à l'éducation, à l'inclusion financière, aux technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et à la révolution numérique. En outre, elle insiste sur la nécessité d'intégrer le genre dans toutes les grandes initiatives phares de l'UA.

- La Décision sur la parité de 2018 qui impose à la CUA d'atteindre 50/50 (hommes et femmes) dans ses

effectifs et de compter 35% de jeunes d'ici 2025.

- L'adoption en février 2020 par l'Assemblée de l'UA, d'une décision proclamant la période 2020-2030 comme Décennie de la femme africaine sur "l'inclusion financière et économique des femmes africaines".
- Le lancement du Fonds pour le leadership des femmes africaines en février 2020.
- La préparation du Rapport d'évaluation de l'Afrique sur la mise en œuvre de Pékin + 25.
- Nomination en janvier 2017 par S.E. Prof. Alpha Condé, président de la République de Guinée et président de l'UA l'année de S.E. le président Nana Akufo-Addo du Ghana comme Leader

de l'UA sur les questions de genre et de développement en Afrique.

- Adoption par la Conférence de l'UA, lors de la réunion de coordination de l'UA-CER/MER, d'une décision sur "l'élaboration et la mise en œuvre des lignes directrices de l'UA sur les réponses sensibles au genre servant de cadre à l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la participation des femmes aux processus décisionnels dans les réponses de l'Afrique au COVID-19 et dans les plans de redressement post COVID-19".

Questionnaire pour l'élaboration du rapport d'examen final de la Décennie de la femme africaine 2010 - 2020

L'objectif de la Décennie de la femme africaine (la Décennie) est de faire progresser l'égalité entre hommes et femmes en accélérant la mise en œuvre des décisions de Dakar, de Beijing et de la Conférence de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE), tandis que l'objectif de la Décennie de la femme africaine est de redynamiser les engagements pour accélérer la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux convenus de la GEWE.

La mise en œuvre de la Décennie se fait en deux phases. La première phase s'est déroulée de 2010 à 2015 et, à cet égard, un rapport de situation à mi-parcours a été élaboré et lancé en 2016 dans le cadre de l'engagement de revoir la mise en œuvre à mi-parcours de la Décennie. Le rapport contient les expériences de vingt-deux (22) États membres de l'UA, et il souligne, entre autres, les mesures prises et les défis rencontrés pour faire progresser la GEWE sur le continent. La deuxième phase de la Décennie a débuté en 2016 et s'achèvera en décembre 2020. À cet effet, un rapport d'examen final sera élaboré, décrivant les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la Décennie, les défis rencontrés et les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité entre hommes et femmes.

La Décennie comporte dix thèmes, qui ont été mis en œuvre sur une base annuelle par le biais du Fonds pour les femmes africaines (FAW) comme suit :

- 1) 2011 : Santé des femmes, mortalité maternelle et VIH/SIDA ;
- 2) 2012 : Agriculture et sécurité alimentaire ;
- 3) 2013 : Lutte contre la pauvreté et promotion de l'autonomisation économique et entrepreneuriat des femmes ;
- 4) 2014 : Environnement et changement climatique ;
- 5) 2015 : Éducation, science et technologie ;
- 6) 2016 : Finances et budgets sexospécifiques 2016 ;
- 7) 2017 : Encadrement des jeunes (hommes et femmes) pour être les promoteurs de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes ;
- 8) 2018 : Paix et sécurité et violence contre les femmes ;
- 9) 2019 : Les femmes à un poste de décision ; et
- 10) 2020 : Gouvernance et protection juridique.

À cet égard, les États membres qui ont soumis des rapports à mi-parcours en 2015 ne feront rapport que sur les thèmes de la Décennie mis en œuvre de 2016 à 2020, tandis que les États membres qui n'ont pas soumis de rapports à mi-parcours feront rapport sur l'ensemble des dix (10) thèmes de 2010 à 2020.

Ce questionnaire a été conçu pour obtenir des informations des États membres de l'Union africaine (UA) et pour faciliter l'élaboration du rapport d'examen final sur la mise en œuvre de la Décennie de la femme africaine

(la Décennie) 2010-2020 sur l'approche de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes (GEWE) à la base.

Les informations fournies seront analysées et compilées en vue de l'examen et de l'évaluation complets qui seront présentés par la Direction Femmes, Genre et Développement (WGDD) de la Commission de l'Union africaine lors du Sommet de février 2021.

Le rapport d'examen final contiendra une évaluation factuelle de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décennie depuis son adoption. Il montrera les progrès et les lacunes, et donnera une indication des domaines dans lesquels de nouvelles actions et initiatives dans le cadre de la GEWE pourraient être les plus urgentes. Le rapport final contiendra des suggestions d'actions et d'initiatives supplémentaires qui pourraient être envisagées lors de l'examen des perspectives de la GEWE pour la période 2015-2020.

Afin de préparer ces rapports, le Groupe de travail de l'UA sur le développement durable s'appuiera sur diverses sources d'informations et de statistiques dont il dispose en plus des réponses à ce questionnaire. Parmi les sources qui seront utilisées, il y aura les rapports nationaux des gouvernements préparés pour la Décennie, le rapport d'examen de l'Afrique sur la mise en œuvre des 25 ans de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Beijing (rapports Beijing + 25) soumis en 2019 et les statistiques dont il dispose, les États membres de l'UA sur la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes (la Déclaration solennelle) en Afrique en plus des réponses à ce questionnaire.

Les réponses à ce questionnaire doivent être envoyées au plus tard le 30 juin 2020 à

Direction Femmes, Genre et Développement, e-mail : WGDD@africa-union.org et la copie papier doit être envoyée par l'intermédiaire des ambassades respectives des États membres à Addis-Abeba.

Il convient de noter que les informations recherchées par le biais de ce questionnaire sont de nature plus qualitative que quantitative. Toutefois, les répondants qui souhaitent mettre à jour les informations quantitatives ventilées par sexe et par âge, ou rendre compte des indicateurs utilisés au niveau national pour suivre les activités de la GEWE peuvent le faire.

Le questionnaire est composé des quatre parties suivantes :

Première partie, Dans cette partie les répondants sont invités à fournir un aperçu analytique (1 à 3 pages) des tendances et des expériences de mise en œuvre dans le pays déclarant. Cette vue d'ensemble doit mettre en évidence les principales réalisations et les principaux obstacles rencontrés depuis l'adoption de la Décennie.

Deuxième partie : Cette partie se concentre sur la mise en œuvre générale de la feuille de route pour la Décennie 2010-2020 et, en particulier, sur l'allocation des ressources et les dispositions institutionnelles.

Troisième partie : Elle est spécifiquement axée sur la mise en œuvre dans les deux domaines essentiels de la Décennie. Dans cette partie, les répondants sont invités à décrire les politiques, les programmes et les projets qui ont été entrepris spécifiquement pour mettre en œuvre la Décennie, y compris la législation, les mesures d'action positive et le développement de services nouveaux ou améliorés et/ou la sensibilisation. Lorsque des objectifs ou des

stratégies spécifiques ont été fixés, il convient de faire l'état des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et stratégies. Les répondants sont également invités à indiquer les actions ou initiatives futures à prendre, au niveau national et/ou international, pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Agenda pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans votre pays. À cet égard, les répondants sont encouragés, en particulier, à indiquer tout nouvel engagement pris pour poursuivre la mise en œuvre de la Décennie et une vision de la GEWE dans leur pays au cours de la période 2015-2020.

Quatrième partie : Cette partie utilise les principes directeurs de la Décennie pour évaluer le niveau où les États membres et les organisations de base ont mis en œuvre le cadre clé de la Décennie.

Questionnaire

Première partie

Aperçu des tendances en matière de réalisation de la GEWE et de mise en œuvre de la Décennie

1. Donnez un aperçu analytique (1 à 3 pages) des tendances dans votre pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la Décennie de la femme africaine. Cette vue d'ensemble ou ce tableau général doit, par exemple, décrire la politique du pays en matière de réalisation des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes et doit être lié à votre plan d'action national ou à d'autres plans ou stratégies. Votre réponse pourrait, par exemple, porter sur les questions suivantes :

- Quelles ont été les principales réalisations et/ou percées concrètes dans la mise en œuvre des politiques et programmes pour l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes dans le cadre de la Décennie ?
- La situation des femmes et des filles dans les secteurs est-elle meilleure ou pire qu'en 2010-2016-2020 ? Pourquoi ?
- Les objectifs de la GEWE sont-ils poursuivis en priorité par rapport à d'autres objectifs de politique publique ? Veuillez expliquer.
- Identifiez les domaines dans lesquels l'intégration de la perspective de genre a été le plus ou le moins réussie. Dans quels secteurs de la Décennie une approche de genre est-elle appliquée ? Veuillez illustrer votre réponse par des exemples de législation, de politiques, de meilleures pratiques et de leçons apprises.

- L'attention portée à la GEWE a-t-elle changé depuis 2010-2016-2020 – dans les politiques gouvernementales, dans la perception du public, dans les médias, dans les institutions universitaires ? Veuillez expliquer concrètement la nature de ce changement.
- Comment la situation mondiale, par exemple la crise financière mondiale, la crise politique, le changement climatique mondial et/ou la mondialisation des marchés, la pandémie de coronavirus, a-t-elle affecté les femmes et les filles dans votre pays ?
- Comment votre pays a-t-il réagi ou réagit-il à la violence contre les femmes et les filles pendant cette période essentielle du COVID 19 ? Comment votre pays a-t-il réagi ou réagit-il au COVID 19 en mettant en œuvre le thème de 2020 « Gouvernance et protection juridique » ?

Deuxième partie

Mesures financières et institutionnelles pour la mise en œuvre de la Décennie

2. a. Examinez comment la GEWE est prise en compte dans le budget national. Cela pourrait inclure une indication du pourcentage du budget global qui est alloué aux politiques et programmes spécifiques aux femmes, et toute augmentation ou diminution depuis 2010/2016. Quel pourcentage de cette allocation provient de donateurs internationaux ou bilatéraux ? Décrivez les efforts déployés pour contrôler les allocations budgétaires liées à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes et à la promotion des femmes.

- b. Le gouvernement a-t-il alloué et déboursé des ressources suffisantes pour les programmes et activités de la Décennie ? Veuillez décrire le processus d'allocation budgétaire et la répartition des ressources spécifiquement pour la Décennie. Si aucun budget n'a été alloué pour la mise en œuvre des programmes et activités de la Décennie, veuillez en indiquer les raisons.
3. a. Discuter des structures et des mécanismes qui ont été mis en place pour institutionnaliser le suivi et la mise en œuvre de la Décennie
- La demande relative à la création de Comités nationaux de la Décennie et de cadres juridiques pour la mise en œuvre de la Décennie au niveau national ;
 - Avez-vous lancé la Décennie de la femme africaine au niveau national ?
 - o Si oui, quand et quelles sont les activités que vous avez entreprises en rapport avec la Décennie ?
 - o Si ce n'est pas encore le cas, quelles en sont les raisons ?
 - Quelles étaient les priorités du pays en ce qui concerne les domaines essentiels de la Décennie des femmes africaines pour 2010-2015, 2016-2020 ? Expliquez.
 - Le gouvernement a-t-il élaboré un plan d'action et une stratégie pour la mise en œuvre de la Décennie ?
 - o Dans l'affirmative, le gouvernement s'est-il inspiré de la Feuille de route continentale de la Décennie ?
 - o Si ce n'est pas encore le cas, quelles en sont les raisons ?

L'Union africaine (UA) a mis en place un Fonds pour les femmes africaines (FAW) afin de soutenir les projets de base soumis par les gouvernements et les ONG. Avez-vous reçu un soutien du FAW ? Si non, pourquoi ?

- b. Décrivez le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la planification et l'élaboration des activités de suivi. Les membres des ONG participent-ils officiellement aux mécanismes mis en place pour assurer le suivi de la Décennie ?

Troisième partie

Mise en œuvre des domaines essentiels de la Décennie

Vous pouvez utiliser l'annexe I pour résumer les réponses pour cette section.

A. Politiques, programmes, projets et bonnes pratiques innovants

4. Pour chacun des dix domaines essentiels, décrivez les meilleures pratiques et les actions innovantes entreprises par le gouvernement ou d'autres acteurs (ONG, société civile, secteur privé) pour atteindre les objectifs dans chaque domaine essentiel. Votre réponse doit faire référence au plan d'action national du pays et peut inclure des exemples de mesures juridiques, de réformes, de campagnes médiatiques et de programmes ou projets pilotes. Veuillez citer, en particulier, les objectifs fixés dans le plan d'action national du

Questionnaire

gouvernement ou dans d'autres plans pertinents, et indiquer dans quelle mesure ils ont été atteints. (Par exemple, un objectif peut avoir été de nommer davantage de femmes au sein du gouvernement. Dans quelle mesure a-t-il été atteint) ?

B. Obstacles rencontrés

5. Quels obstacles ont été rencontrés et quels enseignements ont été tirés de la mise en œuvre des politiques et autres mesures dans chaque domaine de préoccupation essentiel ? (Par exemple, malgré une nouvelle législation visant à limiter les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des femmes et des filles, ces pratiques ont continué, montrant qu'une campagne d'éducation était également nécessaire pour apporter un changement de comportement, ou le droit coutumier a été adapté pour s'adapter à la législation moderne lorsqu'on a appris que les femmes étaient plus discriminées par le droit coutumier que les hommes).

C. Engagements en faveur de nouvelles actions et initiatives

6. De nombreux gouvernements se sont engagés à agir lors de la Déclaration de Nairobi qui a lancé le programme de la Décennie. Décrivez les mesures prises par votre gouvernement pour remplir les engagements spécifiques qu'il a pris pour mettre en œuvre la Décennie.

7. Énumérez tous les nouveaux engagements pris par votre gouvernement dans chacun des dix domaines essentiels depuis la Décennie et indiquez comment ils sont mis en œuvre, y compris les nouveaux objectifs fixés et le calendrier prévu pour les atteindre.
8. Énumérez toutes les autres actions et initiatives qui, selon votre gouvernement, auraient dû ou auraient pu être prises pour mettre pleinement en œuvre la Décennie au-delà de l'année 2020. Parmi celles-ci, identifiez celles que votre propre gouvernement a l'intention de prendre et quand il le fera. Dans quels domaines, où d'autres actions et initiatives dans le cadre de la Décennie pourraient être les plus urgentes ?
9. Décrivez brièvement votre vision ou celle de votre gouvernement pour le GEWE dans le nouveau cadre de l'après 2020.
10. Quelles sont vos suggestions concernant les actions et initiatives supplémentaires qui pourraient être envisagées lors de l'examen des perspectives du GEWE au-delà de 2020 ?

Quatrième partie

Niveau auquel les États membres et les organisations de base ont mis en œuvre les principes directeurs de la Décennie

11. Une série de principes directeurs a été élaborée pour la Décennie. Veuillez répondre aux questions suivantes

concernant la mise en œuvre de chacun des principes directeurs par le gouvernement et les organisations de base :

- Le gouvernement a-t-il alloué des ressources suffisantes aux programmes et activités de la Décennie ?
- L'État membre a-t-il renforcé et sauvegardé les acquis des femmes jusqu'à présent depuis 2010 ? Veuillez expliquer.
- Comment l'État membre a-t-il augmenté et délimité le financement des programmes de la GEWE afin d'éviter l'empiètement des crises économiques actuelles ?
- Comment l'État membre a-t-il renforcé les critères et le mécanisme de référence pour assurer la mise en œuvre des décisions prises concernant la Décennie ? Veuillez expliquer.
- Comment l'État membre a-t-il renforcé ses capacités et élaboré des données et des indicateurs adéquats pour mesurer les résultats de la Décennie ? Veuillez fournir une liste d'indicateurs et de données.
- Comment l'État membre a-t-il assuré l'application pratique du principe de la parité entre hommes et femmes ?
- L'État membre a-t-il donné la possibilité d'établir des liens avec la base ?
- L'État membre a-t-il déjà adopté la mise en œuvre de tous les documents politiques (tels que la Déclaration solennelle, le Protocole de Maputo sur les droits des femmes, la

résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la CEDAW, etc.) ? Ce processus couvre également la campagne de mobilisation du soutien et de la volonté politique pour la réalisation de l'objectif fixé par l'engagement des chefs d'État et de gouvernement de l'UA aux niveaux mondial et régional.

- Comment l'État membre a-t-il déjà encouragé le développement de partenaires pour compléter les engagements régionaux en matière d'égalité entre hommes et femmes ? Veuillez expliquer.
- Comment l'État membre a-t-il souligné et mis en avant le rôle des hommes, y compris des jeunes hommes, dans ses politiques d'égalité entre hommes et femmes ?

Niveau où les États membres ont appliqué les méthodes de mise en œuvre de la Décennie, y compris le niveau où les méthodes et étapes suivantes ont été atteintes :

12. La feuille de route pour la Décennie comprend un ensemble de méthodes pour sa mise en œuvre. Veuillez répondre aux questions suivantes en vous basant sur les méthodes de mise en œuvre de la Décennie.

Amélioration des mécanismes de sensibilisation

13. Veuillez décrire et expliquer l'action de l'État membre sur chaque amélioration des mécanismes de promotion de la Décennie.

Questionnaire

Générer des messages clés, sensibiliser et susciter la compréhension en vue d'entraîner un changement de croyances sur les questions de genre. Les principaux résultats permettant de déterminer un mécanisme de sensibilisation amélioré ont été identifiés :

- Création d'un forum de partage d'informations ;
- Simplification et traduction de la Déclaration solennelle, du protocole de Maputo sur les droits des femmes et d'autres instruments pertinents dans les langues locales afin de stimuler la participation de toutes les parties prenantes ;
- Consultation et sensibilisation du public ;
- Forum parlementaire interactif ;
- Initiative de responsabilité sociale fondée sur le genre.

Augmentation du niveau de lobbying

14. Veuillez décrire les efforts déployés pour :

- Cartographier les acteurs ;
- Mettre en place des groupes de pression efficaces à tous les niveaux (gouvernements et groupes organisés) ;

- Renforcer les capacités et les compétences en matière de lobbying ;
- Renforcer les points focaux pour l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les institutions ;
- Promouvoir la participation et la collaboration des hommes dans les points focaux sur l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux.

Mobilisation accrue des ressources pour la mise en œuvre des activités de la Décennie

15. Veuillez décrire et expliquer les efforts déployés pour :

- Intégrer le genre dans le processus budgétaire ;
- Créer une budgétisation sensible au genre dans toutes les institutions ;
- Créer un Fonds pour l'égalité entre hommes et femmes (il s'agit de la mobilisation de fonds ou de la création d'un fonds) ;
- Développer un cadre juridique et législatif pour la génération de fonds, par exemple le suivi de l'utilisation du Fonds pour l'égalité entre hommes et femmes.

ANNEXE 3 Décrire les efforts déployés sur les thèmes essentiels de la Décennie

Domaines thématiques préoccupants	Exemples de politiques, programmes et projets réussis pour mettre en œuvre les domaines thématiques de la Décennie de la femme africaine. Indiquer les objectifs et stratégies fixés et les réalisations correspondantes	Exemples d'obstacles rencontrés ou de leçons apprises	Engagement à poursuivre l'action ou les nouvelles initiatives	Divers
Lutte contre la pauvreté et promouvoir l'autonomisation économique des femmes et l'esprit d'entreprise				
Agriculture et sécurité alimentaire				
Santé des femmes, mortalité maternelle et VIH/SIDA				
Education, Science and Technology				
Éducation, science et technologie				
Environnement et changement climatique				
Paix et sécurité et violence contre les femmes				
Gouvernance et protection juridique				
Finances et budgets sexospécifiques				
Intégration des femmes dans les postes de prise de décisions Encadrement des jeunes (hommes et femmes) pour défendre l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes				



Siège de l'Union africaine

B.P. Boîte: 3243, Rue Roosevelt W21K19

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251 11 551 77 00

Fax: +251 11 551 78 44